

# SOUS-FINANCEMENT DES FORCES ARMÉES CANADIENNES : **PASSONS DE LA PAROLE AUX ACTES**

Comité sénatorial permanent de la sécurité  
nationale et de la défense

L'honorable Daniel Lang, Président

L'honorable Mobina S.B. Jaffer, Vice-présidente

Avril 2017



SÉNAT | SENATE  
CANADA

This document is available in English

Le rapport et les délibérations du Comité sont disponibles sur internet :  
[www.senate-senat.ca/secd.asp](http://www.senate-senat.ca/secd.asp)

Des exemplaires imprimés de ce document sont disponibles auprès de :  
La Direction des comités du Sénat au (613) 990-0088  
ou par courriel à [secd@sen.parl.gc.ca](mailto:secd@sen.parl.gc.ca)

## TABLE DES MATIÈRES

MEMBRES DU COMITÉ PERMANENT DE LA SÉCURITÉ NATIONALE ET DE LA DÉFENSE.....	I
ORDRE DE RENVOI.....	II
RÉSUMÉ.....	III
RECOMMANDATIONS.....	VI
APERÇU.....	1
LES GOUVERNEMENTS SUCCESSIFS ONT NÉGLIGÉ D'INVESTIR LES SOMMES NÉCESSAIRES DANS LA SÉCURITÉ DU PAYS.....	3
Nous ne laisserons pas notre armée à court de ressources.....	3
Engagements pris durant la campagne de 1025.....	3
Un financement insuffisant pour la défense du Canada.....	5
Le directeur parlementaire du budget constate le financement insuffisant des forces armées.....	7
Le gouvernement ne finance qu'un tiers des besoins des forces armées.....	7
HIÉRARCHISER LES ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE DÉFENSE.....	8
L'interopérabilité est essentielle.....	9
OTAN : Le Canada 23 <sup>e</sup> sur 28.....	12
LES DÉFIS STRATÉGIQUES QUE LE CANADA DOIT RELEVER.....	14
UN FINANCEMENT INSUFFISANT POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES FORCES AÉRIENNES ET DE LA MARINE.....	17
METTRE UN TERME AUX FONDS INUTILISÉS.....	24
RENOUVELLEMENT/TRANSFORMATION DE LA DÉFENSE.....	26
VERS UNE POLITIQUE DE DÉFENSE INTÉGRÉE REPOSANT SUR UN CONSENSUS NATIONAL.....	27
La nouvelle politique canadienne en matière de défense doit tenir compte du contexte.....	27
Consultation parlementaire.....	28
LES PRIORITÉS DU CANADA EN MATIÈRE DE DÉFENSE.....	31
Cybernétique et espace : une partie intégrante de la défense et de la sécurité nationale du Canada.....	31
Ce que le Canada doit faire pour assurer le bon fonctionnement du NORAD : Participer à la défense contre les missiles balistiques.....	34
RÉGLER LES PROBLÈMES DE L'APPROVISIONNEMENT MILITAIRE.....	36
Modifier les processus internes.....	37
Trop d'intervenants.....	37
ANNEXE A.....	41
ANNEXE B.....	46
ANNEXE C – LISTE DE TÉMOINS.....	48

## **MEMBRES DU COMITÉ PERMANENT DE LA SÉCURITÉ NATIONALE ET DE LA DÉFENSE**

---

L'honorable Daniel Lang, président  
L'honorable Mobina S.B. Jaffer, vice-présidente

et

Les honorables sénateurs:

Lynn Beyak  
Gwen Boniface \*  
Claude Carignan, c.p.  
Jean-Guy Dagenais  
Colin Kenny  
Frances Lankin, c.p. \*  
Marilou McPhedran \*  
Lucie Moncion \*  
Raymonde Saint-Germain \*  
Vernon White

### *Membres d'office du comité*

Les honorables sénateurs Larry Smith (ou Yonah Martin) et Peter Harder, c.p. (or Diane Bellemare)

### *Autres sénateurs ayant participé, de temps à autre, aux travaux du Comité*

Les honorables sénateurs Larry W. Campbell, James S. Cowan, Joseph A. Day, Elaine McCoy, Don Meredith, Wilfred P. Moore, Victor Oh, Dennis Glen Patterson, André Pratte, Nancy Greene Raine and Pierrette Ringuette

### *Personnel des sénateurs*

Naresh Raghubeer, directeur, Politique et Affaires parlementaires, Bureau du sénateur Daniel Lang  
Alexander Mendes, adjoint législatif, Bureau de la sénatrice Mobina Jaffer  
Roy Rempel, conseiller politique, Bureau du sénateur Smith

### *Greffier du comité :*

Adam Thompson, greffier  
Barbara Reynolds

\* Ces sénateurs se sont joints au comité en décembre 2016 ou par la suite, après que le comité eut terminé d'entendre les témoignages liés à cette étude. Par conséquent, ils peuvent appuyer ou non les conclusions du comité.

## ORDRE DE RENVOI

---

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 21 avril 2016 :

Avec le consentement du Sénat,

L'honorable sénateur Lang propose, appuyé par l'honorable sénateur Tannas,

Que le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense soit autorisé à examiner, pour en faire rapport, les questions relatives à l'Examen de la politique de défense entrepris actuellement par le gouvernement;

Qu'en conformité avec l'article 12-18(2)b(i) du Règlement, le comité soit autorisé à se réunir de juin à septembre 2016, même si le Sénat est alors ajourné pendant une période de plus d'une semaine;

Que le comité soit autorisé, nonobstant les pratiques habituelles, à déposer son rapport auprès du greffier du Sénat, si le Sénat ne siège pas, et que le rapport soit réputé avoir été déposé au Sénat;

Que le comité dépose son rapport au plus tard le 16 décembre 2016 et qu'il conserve tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions dans les 180 jours suivant le dépôt du rapport final.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

*Le greffier du Sénat,*

Charles Robert

Extrait des *Journaux du Sénat* du lundi 12 décembre 2016 :

L'honorable sénateur Lang propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que, nonobstant l'ordre du Sénat adopté le jeudi 21 avril 2016, la date du rapport final du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense concernant son étude sur les questions relatives à l'Examen de la politique de défense entrepris actuellement par le gouvernement soit reportée du 16 décembre 2016 au 30 juin 2017.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

*Le greffier du Sénat,*

Charles Robert

## RÉSUMÉ

---

Le présent rapport porte sur des enjeux touchant à l'armée canadienne et à l'Examen de la politique de défense.

Plus précisément, les enjeux abordés sont les suivants :

- le sous-financement continu de la sécurité au Canada, et par le fait même de l'armée;
- les problèmes du système d'approvisionnement qui, excessivement complexe, laisse des milliards de dollars inutilisés chaque année et ne fournit pas à l'armée l'équipement dont elle a besoin;
- les risques pour l'infrastructure essentielle du Canada;
- l'importance du consensus interpartis sur les enjeux militaires;
- l'importance de l'examen quadriennal de la politique de défense et de l'examen de la stratégie de sécurité nationale et de la politique étrangère.

Dans la deuxième partie du rapport, qui sera déposée le mois prochain, nous examinerons les écarts de capacité spécifiques des Forces armées canadiennes et les mesures à prendre pour que nos soldats reçoivent le soutien nécessaire pour défendre le Canada et remplir nos engagements envers l'OTAN et le NORAD.

### **FOURNIR UN FINANCEMENT ADÉQUAT À L'ARMÉE**

Depuis trop longtemps, les gouvernements successifs du Canada demandent aux Forces canadiennes d'en faire toujours plus, mais ils n'investissent pas dans les outils dont les militaires ont besoin pour faire leur travail. Aujourd'hui, le financement de l'armée représente 0,88 % du produit intérieur brut (PIB) du Canada, alors que nous devrions, selon notre engagement dans le cadre de l'OTAN, consacrer 2 % du PIB à nos besoins de sécurité et de défense.

De même, on constate une chute des investissements militaires exprimés comme pourcentage des dépenses totales du gouvernement. C'est un signe préoccupant pour les Forces armées.

Aujourd'hui, le Canada arrive au 23<sup>e</sup> rang des 28 pays de l'OTAN au chapitre des dépenses consacrées à la défense. C'est inacceptable.

*Le sous-financement chronique de l'armée et le rejet des responsabilités doivent prendre fin.*

En matière de leadership, les commandants militaires ne devraient pas avoir pour rôle de défendre le gouvernement. Ils devraient plutôt présenter clairement leurs solutions pour faire des économies d'infrastructure (p. ex. nommer les installations et les bases qu'ils prévoient fermer) et les mesures qu'ils prennent pour répondre aux besoins militaires énoncés dans le Guide d'acquisition de la Défense ou soulevés par le vérificateur général du Canada, l'ombudsman des Forces armées canadiennes, les experts de l'industrie et le présent comité.

#### **1. PORTER LES DÉPENSES À 2 % DU PIB POUR ASSURER LE MAINTIEN DE LA SÉCURITÉ (Page 17)**

Le comité est convaincu que le Canada doit porter ses dépenses de défense à 2 % du PIB. L'accroissement doit débuter en 2018 et continuer à raison de 0,1 % du PIB chaque année jusqu'en 2028. *Le tableau de la page 2 illustre l'augmentation proposée.* Cette augmentation renversera le déclin qu'ont connu les dépenses militaires et donnera à l'armée les moyens de concrétiser l'engagement du gouvernement, qui est de répondre simultanément aux obligations du Canada envers le NORAD et l'OTAN, et d'assurer la sécurité de nos citoyens.

Sans cette augmentation, c'est la sécurité des Canadiens qui sera compromise.

## **2. RÉGLER LES PROBLÈMES DU SYSTÈME D'APPROVISIONNEMENT MILITAIRE DU CANADA (Page 36)**

Le gouvernement doit régler les problèmes criants du système d'approvisionnement militaire du Canada, qui est partagé entre trop de ministères et où, comme un témoin l'a dit, « tout le monde est responsable, et personne ne l'est ». Les problèmes de ce système entraînent une augmentation des coûts de plus de 1 million de dollars par jour, des écarts de capacité et des frais de maintenance inutiles, en plus d'une perte du pouvoir d'achat. Il est inacceptable qu'on ne le corrige pas.

Afin de régler les problèmes globaux de l'approvisionnement militaire, et d'aligner le Canada sur nos alliés, le comité recommande que le ministère de la Défense nationale – et non Services publics et Approvisionnement Canada – soit chargé des acquisitions pour l'armée. Cette transition impliquerait une réforme complète des processus, et le gouvernement, au lieu de continuer le statu quo, devrait saisir cette occasion d'apporter des changements réels à ce système dysfonctionnel.

Dans le but de corriger les faiblesses immédiates du processus d'approvisionnement, le comité recommande au gouvernement d'adapter ses politiques de manière à ce que le ministre de la Défense nationale puisse nommer un négociateur et interlocuteur en chef pour chaque projet d'approvisionnement d'une valeur supérieure à 1 milliard de dollars, et qu'il lui attribue la responsabilité et l'imputabilité.

## **3. MIEUX COORDONNER LA CYBERDÉFENSE ET PROTÉGER L'INFRASTRUCTURE ESSENTIELLE (Page 31)**

L'infrastructure essentielle du Canada est vulnérable. Le comité examine la question à la page 31 du rapport et recommande au gouvernement du Canada d'explorer les possibilités de coordonner une stratégie de cyberdéfense commune intégrée avec les États-Unis et d'autres pays, de faire état au Parlement des meilleures options dans les 180 jours, et :

- d'accorder aux satellites et aux installations de radars le statut d'infrastructures essentielles;
- de chercher des moyens de sécuriser l'éventail complet des biens d'infrastructure essentielle contre les menaces importantes, y compris les impulsions électromagnétiques, d'ici 2020, en partenariat avec les États-Unis et d'autres pays.

## **4. L'IMPORTANCE D'UN EXAMEN RÉGULIER DE LA POLITIQUE DE DÉFENSE (Page 27)**

La nouvelle politique du Canada en matière de défense, pour être efficace, doit tenir compte du contexte. Le gouvernement du Canada devrait donc s'engager à examiner les Forces armées tous les quatre ans.

Depuis le dernier examen exhaustif de la politique de défense et de la politique étrangère du Canada, il y a plus de 20 ans, la nature et la complexité des menaces qui pèsent sur notre sécurité nationale ont profondément changé. Les capacités militaires et les processus décisionnels conventionnels gardent leur importance, mais nos adversaires sont prêts à utiliser tous les outils à leur disposition – opérations militaires conventionnelles, insurrection, attaques terroristes, toute la gamme des cyberattaques — pour atteindre leurs objectifs. Vu cette transformation de l'environnement de sécurité, il faut repenser la politique de défense du Canada – tant son mode d'élaboration que ses moyens d'exécution. Il faut aussi revoir globalement les objectifs de notre politique internationale et nos priorités de sécurité nationale.

Le comité recommande que le gouvernement du Canada fasse un examen de la stratégie de sécurité nationale ainsi que de la politique étrangère avant la fin de 2017 afin d'en assurer la coordination et l'intégration dans l'Examen de la politique de défense.

## **5. BÂTIR UN CONSENSUS INTERPARTIS SUR LES ENJEUX MILITAIRES (Page 28)**

Il incombe au ministre de la Défense nationale d'informer et d'éduquer les Canadiens sur le rôle de nos Forces armées et sur ce qu'elles font pour garantir notre sécurité et notre stabilité tout en venant au secours des Canadiens lorsqu'ils en ont le plus besoin, et notamment en cas d'urgences telles que des inondations, des tempêtes de verglas, ou bien des missions de recherche et de sauvetage, que ce soit en haute mer, dans des étendues sauvages ou dans le Grand Nord. Mais il faut en faire plus.

Le comité croit que la défense du Canada passe avant la partisanerie politique. Les Canadiens veulent plus de coopération de la part des partis politiques à partir de maintenant.

L'élaboration d'une politique de défense efficace exige une vaste consultation et un large appui public et politique. Le comité croit qu'il est essentiel de dégager un consensus politique sur les priorités de la sécurité nationale et d'ouvrir la politique de défense à un examen régulier. Les comités parlementaires sont le meilleur moyen d'établir ce consensus interpartis et d'assurer la surveillance des enjeux clés liés à la politique de défense et à l'approvisionnement militaire.

Le comité recommande :

- que le gouvernement du Canada travaille avec le Sénat et la Chambre des communes en vue d'établir un consensus interpartis sur les questions concernant les militaires et les anciens combattants;
- que le ministre de la Défense nationale s'assure que des membres des trois services rencontrent régulièrement les parlementaires, en comité et en circonscription, afin d'approfondir la compréhension du rôle et des besoins des Forces armées canadiennes;
- que le premier ministre informe régulièrement le chef de l'Opposition officielle et le chef du troisième parti sur les questions de sécurité nationale et de défense.

## **CONCLUSION**

Le gouvernement fédéral ne peut plus continuer de sous-financer l'armée, et il ne peut plus attendre davantage avant de corriger les écarts de capacité urgents qui ont été créés.

Au terme d'une étude approfondie et à la lumière de ce que lui ont dit les témoins experts, le comité a formulé une série de recommandations afin que l'armée ait les outils dont elle a besoin pour assurer la sécurité du Canada.

Les gouvernements successifs n'ont pas été avares de paroles sur les Forces canadiennes, mais comme le rapport le montre clairement, **il est temps de passer de la parole aux actes.**

## RECOMMANDATIONS

---

### Recommandation 1 :

Que le gouvernement du Canada investisse les sommes requises dans la défense pour s'assurer que les Forces armées canadiennes reçoivent tous les outils et toute la formation nécessaires pour répondre efficacement aux priorités clés du Canada en matière de défense : la protection de la souveraineté canadienne, y compris dans l'Arctique, la défense de l'Amérique du Nord sous l'égide du NORAD, ainsi que la contribution pleine et entière à l'OTAN, aux Nations Unies et à d'autres opérations

### Recommandation 2 :

Que le gouvernement présente un plan budgétaire au Parlement dans les 180 jours en vue de porter les dépenses en défense à 1,5 % du PIB d'ici 2023, et à 2 % du PIB d'ici 2028.

### Recommandation 3 :

Que le gouvernement du Canada instaure un cadre de financement à long terme pour assurer la stabilité et la pérennité des investissements et, ainsi, renouveler les capacités fondamentales des Forces armées canadiennes tout en renforçant la transparence et l'imputabilité et en éliminant le problème des fonds destinés aux besoins opérationnels des forces militaires canadiennes qui ne sont pas utilisés.

### Recommandation 4 :

Que, parallèlement à l'augmentation du financement versé pour la défense du Canada, le gouvernement consacre systématiquement des fonds aux priorités cernées dans le *Guide d'acquisition de la Défense* et qu'il mette à jour le guide pour tenir compte :

1. des caractéristiques propres à chaque projet;
2. du fait que le projet est financé ou non;
3. du moment où le projet sera financé;
4. du moment où le processus d'acquisition sera terminé.

### Recommandation 5 :

Que le ministre de la Défense nationale fasse état des progrès réalisés dans le cadre de la stratégie de renouvellement et de transformation de la Défense au Parlement dans les 180 jours, et chaque année par la suite.

### Recommandation 6 :

Que le gouvernement du Canada fasse un examen de la stratégie de sécurité nationale ainsi qu'un examen de la politique étrangère avant 2018 afin d'en assurer la coordination et l'intégration dans l'Examen de la politique de défense.

### Recommandation 7 :

Que le gouvernement du Canada fasse tous les quatre ans, conformément à la loi, un examen de la politique de défense comprenant une vaste consultation publique.

### Recommandation 8 :

Que le gouvernement du Canada travaille avec le Sénat et la Chambre des communes en vue d'établir une approche consensuelle pour traiter les questions concernant les militaires et les anciens combattants.

### Recommandation 9 :

Que le ministre de la Défense nationale s'assure que des membres des trois services (Armée de terre, Aviation et Marine) rencontrent au moins annuellement les parlementaires, en comité et en circonscription, afin d'approfondir la compréhension du rôle et des besoins des Forces armées canadiennes.

Recommandation 10 :

Que le premier ministre informe régulièrement le chef de l'opposition officielle et le chef du troisième parti sur les questions de sécurité nationale et de défense.

Recommandation 11 :

Que le Parlement du Canada crée un comité parlementaire mixte spécial réunissant le Sénat et la Chambre des communes, qui étudiera les questions d'approvisionnement militaire et produira des rapports sur le sujet.

Recommandation 12 :

Que le gouvernement du Canada explore les possibilités de coordonner une stratégie de cyberdéfense commune intégrée avec les États-Unis et d'autres pays et qu'il fasse état au Parlement des meilleures options dans les 180 jours.

Recommandation 13 :

Que le gouvernement du Canada :

1. accorde aux satellites et aux installations de radars le statut d'infrastructures essentielles;
2. cherche des moyens de sécuriser l'éventail complet des biens d'infrastructure essentielle contre les menaces importantes, y compris les impulsions électromagnétiques, d'ici 2020, en partenariat avec les États-Unis et d'autres pays, et qu'il fasse état de son travail à cet égard au Parlement dans les 180 jours et chaque année par la suite.

Recommandation 14 :

Que le gouvernement du Canada devienne un partenaire à part entière des États-Unis dans la défense antimissiles balistiques, qu'il offre des emplacements stratégiques en vue d'installer des radars et collabore à des activités communes de recherche et de partenariats technologiques.

Recommandation 15 :

Que le gouvernement du Canada nomme un négociateur et interlocuteur en chef pour chaque projet d'approvisionnement d'une valeur supérieure à 1 milliard de dollars, et qu'il lui attribue la responsabilité et l'imputabilité.

Recommandation 16 :

Que le gouvernement :

1. mandate le ministère de la Défense nationale pour acquérir et fournir, en temps opportun, l'équipement dont les Forces armées canadiennes ont besoin; mettre à profit l'achat d'équipement de défense afin de créer des emplois et de stimuler la croissance économique; et simplifier les processus d'approbation de l'approvisionnement de la défense;
2. transfère les responsabilités de toutes les fonctions d'approvisionnement des Forces armées et de la Garde côtière de Services publics et Approvisionnement Canada au ministère de la Défense nationale;
3. établisse, au sein du ministère de la Défense nationale, une agence responsable des grands projets d'approvisionnement de la défense;
4. prenne les mesures nécessaires, de manière provisoire, pour s'assurer que les grands projets d'approvisionnement en cours progressent de façon rapide et responsable en :
  - a) recrutant, par contrat, des experts de l'approvisionnement, tout en assurant des formations, des déploiements et l'établissement d'un plan de rétention pour retenir personnel interne;
  - b) maintenant une surveillance ministérielle directe de tous les grands projets afin de vérifier qu'ils respecteront les délais et les budgets fixés.

## APERÇU

---

Début avril 2016, le gouvernement du Canada a lancé des consultations publiques dans le cadre de son Examen de la politique de défense, afin de lancer une nouvelle politique début 2017. En plus des tables rondes de spécialistes, des consultations en ligne et publiques, le gouvernement s'est tourné vers les comités du Parlement et les parlementaires pour qu'ils l'aident à élaborer la nouvelle politique<sup>1</sup>. Le 22 mars 2016, le ministre de la Défense nationale, Harjit Singh Sajjan, a écrit au Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense (le « comité ») pour lui indiquer qu'il tenait tout particulièrement à entendre l'avis du comité sur « les manières dont le MDN [ministère de la Défense nationale] et les FAC [Forces armées canadiennes] peuvent être utiles au renouvellement de l'engagement du Canada à l'égard des opérations de soutien de la paix des Nations Unies<sup>2</sup> ». En réponse, le comité a tenu des audiences sur le renouvellement potentiel de cet engagement du Canada, en plus de participer à une mission d'étude au siège des Nations Unies. Les recommandations à ce sujet se trouvent dans le rapport intitulé *Déploiements de l'ONU : Prioriser nos engagements au Canada et à l'étranger*.

Le comité profite aussi de l'occasion qui lui est donnée pour alimenter la réflexion du gouvernement entourant l'Examen de la politique de défense et pour réitérer sa recommandation antérieure visant à s'assurer que la participation accrue aux opérations de soutien de la paix des Nations Unies est toujours considérée dans une optique où la défense du Canada et le maintien de sa souveraineté sur l'assise terrestre, dans l'espace aérien et sur les trois mers sont la grande priorité du Canada.

Dans le même ordre d'idées, le comité croit que tout renouvellement d'un engagement à l'égard d'une opération de soutien de la paix ne peut être bien compris, et donc évalué, qu'à la lumière de ces grands objectifs. Parallèlement, ces objectifs de la politique de défense doivent eux-mêmes reposer sur une stratégie de sécurité nationale renouvelée. Cette stratégie doit être exhaustive, s'établir sur un consensus populaire obtenu à l'échelle du pays et recevoir suffisamment d'appuis de tous les partis pour survivre aux changements de gouvernement.

Au cours de la dernière année, le comité a entendu de nombreux témoins, à savoir des experts de la défense et de la sécurité, des membres actifs ou à la retraite des Forces armées canadiennes, des représentants de ministères et des universitaires. Par leurs interventions, ils ont apporté un éclairage sur des défis de taille qui, dans l'armée, nuisent à la capacité du Canada de défendre sa souveraineté territoriale, de remplir ses responsabilités continentales conjointement avec les États-Unis sous l'égide du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD), et d'être un partenaire crédible auprès de ses alliés internationaux au sein de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), des Nations Unies et ailleurs.

Le comité croit que l'on s'attend des Canadiennes et des Canadiens en uniforme qu'ils en fassent beaucoup avec trop peu. Cela doit changer. Le gouvernement doit examiner sérieusement les besoins du Canada s'il veut être en mesure de se défendre et de défendre ses intérêts, puis financer ces besoins. **Il doit joindre le geste à la parole.** À ce propos, le lieutenant-général Michael Day,

---

<sup>1</sup> Gouvernement du Canada, « [Le ministre Sajjan lance des consultations publiques sur l'examen de la politique de défense](#) », communiqué, 6 avril 2016.

<sup>2</sup> Lettre du ministre de la Défense nationale Harjit Singh Sajjan à l'honorable Daniel Lang, président du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense (SECD), 22 mars 2016.

membre de l'Institut canadien des affaires mondiales, a dit au comité : « Je crois vraiment que le Canada a un rôle à jouer, et je crois que la planète bénéficierait d'une présence accrue du Canada dans le monde entier. Cependant, pour y arriver, il faut bien comprendre dès le départ les exigences d'une opération réussie, et aider le Canada et les membres des Forces canadiennes à réussir<sup>3</sup>. »

---

<sup>3</sup> SECD, [Témoignages](#), 19 septembre 2016, lieutenant-général (à la retraite) Michael Day.

## **LES GOUVERNEMENTS SUCCESSIFS ONT NÉGLIGÉ D'INVESTIR LES SOMMES NÉCESSAIRES DANS LA SÉCURITÉ DU PAYS**

---

Les dépenses militaires servent d'abord et avant tout à renforcer la défense du Canada. Il est clairement apparu au comité que les gouvernements successifs ont négligé d'investir les sommes nécessaires dans la sécurité du pays, que ce soit en raison d'une mauvaise planification du recrutement, de l'instruction et de l'approvisionnement en équipement, du manque perçu de menaces immédiates ou du fait que nous nous fions aux États-Unis pour veiller à notre sécurité. Mais la situation mondiale ne cesse de se complexifier, comme en font foi notamment les États voyous et les acteurs non étatiques qui acquièrent, ou tentent d'acquérir, des armes biologiques, nucléaires et chimiques ainsi que des capacités mobiles de lancement de missiles. Le Canada ne devrait donc pas se fier à d'autres pays pour protéger ses intérêts nationaux et défendre sa souveraineté. Nous ne devons pas dépendre des autres pour réagir aux urgences qui se manifestent sur notre propre territoire. Nous devons assumer la responsabilité de notre propre défense et procéder aux investissements nécessaires afin de protéger notre pays contre toutes les menaces qui peuvent avoir une incidence sur le quotidien des Canadiens, de même que sur notre stabilité économique et politique. Enfin, nous devons nous préparer à démontrer au monde nos capacités et notre volonté à appuyer nos alliés et les missions internationales conformément à nos valeurs et à nos engagements.

Les défis sont nombreux, mais, selon les témoins, ils ne sont pas insurmontables. Beaucoup de ressources ont été investies au cours de la dernière décennie pour renouveler et moderniser une bonne partie de nos capacités militaires. Ces investissements devraient être maintenus. Parallèlement, l'Examen de la politique de défense est aussi l'occasion de remédier aux nombreux défis de longue date qui nuisent au développement d'une force militaire aux capacités et à la viabilité accrues, notamment : une bureaucratie inefficace et inefficente, un système d'acquisition de la Défense lacunaire et un effectif qu'on n'a pas suffisamment augmenté, formé, conservé et soutenu pour qu'il puisse répondre aux besoins du Canada en matière de sécurité. Ces défis sont examinés dans les pages qui suivent.

### **Nous ne laisserons pas notre armée à court de ressources**

Selon le comité, le sous-financement chronique et le dysfonctionnement du processus d'approvisionnement font partie des principaux problèmes qui expliquent pourquoi les Forces armées canadiennes sont arrivées au point de rupture. Disons les choses simplement : l'ambitieux programme d'acquisition d'immobilisations du ministère de la Défense nationale est privé depuis trop longtemps de l'argent nécessaire et du savoir-faire pour y arriver. Le comité appuie en général les efforts de transformation de la défense qui sont en cours, mais il craint que la lenteur des progrès et le désordre régnant dans le travail réalisé pour cet objectif finissent par avoir des effets catastrophiques sur les capacités existantes des Forces armées canadiennes. Tôt ou tard, nous subirons les conséquences d'avoir tenté de maintenir des forces armées à bas prix, c'est-à-dire des forces mal outillées et mal formées.

### **Engagements pris durant la campagne de 1025**

Au sujet des investissements dans la défense du Canada et du soutien à apporter aux forces armées, le comité tient à rappeler les engagements pris par le premier ministre actuel lors de la campagne électorale de 2015 :

**« Nous ne laisserons pas notre armée à court de ressources, et le financement prévu ne dormira plus dans les coffres année après année. Nous investirons aussi pour que nos Forces armées soient plus légères, plus flexibles et mieux équipées, ce qui comprendra un système de soutien adéquat pour les militaires et leurs familles. »**

*(Changer ensemble : Le bon plan pour renforcer la classe moyenne, p. 77)*

**« Contrairement [au gouvernement précédent], nous disposerons des fonds nécessaires à la construction des bâtiments promis : brise-glaces, navires de ravitaillement, navires de patrouille extracôtiers de l'Arctique, navires de combat de surface, et autres ressources dont la marine a besoin. »**

*(Changer ensemble : Le bon plan pour renforcer la classe moyenne, p. 77)*

## Un financement insuffisant pour la défense du Canada

Avant d'exposer ses préoccupations sur le financement de la défense, le comité souhaite reconnaître que certaines capacités nationales se sont beaucoup améliorées au cours des 10 dernières années sous les gouvernements de différentes allégeances. C'est en gardant ces avancées à l'esprit que le comité veut souligner l'importance de s'appuyer sur ces réussites et qu'il insiste sur l'absolue nécessité de conserver les acquis.

En établissant la Stratégie de défense *Le Canada d'abord*, en 2008, le gouvernement fédéral se donnait des objectifs et des engagements à long terme en ce qui a trait aux dépenses annuelles de défense et à l'acquisition du matériel. Tel qu'il est décrit dans le document, le gouvernement s'engageait à hausser les dépenses consacrées à la défense sur une période de 20 ans, pour les faire passer d'environ 18 milliards de dollars en 2008-2009 à plus de 30 milliards d'ici 2027-2028. Le nombre de militaires des Forces armées canadiennes augmenterait à 70 000 dans la Force régulière et à 30 000 dans la Réserve, ce qui permettrait aux forces d'augmenter leur niveau de disponibilité opérationnelle et de consolider leur capacité de poursuivre les opérations une fois qu'elles seraient déployées. Les infrastructures de la défense seraient également améliorées et modernisées. Il était prévu que, au cours des décennies à venir, l'Armée de terre canadienne, la Marine royale canadienne et l'Aviation royale canadienne obtiennent de nouveaux systèmes d'armement et un nouvel équipement.

Plusieurs importants projets d'approvisionnement de la défense ont aussi été annoncés dans le cadre de la Stratégie de défense *Le Canada d'abord*. Ils sont répartis en trois catégories principales : les projets annoncés avant le lancement de la Stratégie, les nouveaux projets de remplacement des grands équipements et les autres projets d'immobilisations. Dans l'ensemble, le gouvernement a annoncé, au moyen de la Stratégie, ses intentions de dépenser 490 milliards de dollars en défense sur 20 ans. Environ 12 % de cette somme (60 milliards de dollars) se rapportent à l'acquisition de nouveaux équipements de défense. Le reste est destiné au personnel (250 milliards de dollars), à la disponibilité opérationnelle (140 milliards de dollars) et à l'infrastructure (40 milliards de dollars)<sup>4</sup>.

Trois ans plus tard, en 2011, le lieutenant-général Andrew Leslie, qui a plus tard pris sa retraite et est devenu député fédéral, a présenté son plan de transformation des Forces armées canadiennes au ministre de la Défense nationale<sup>5</sup>. Intitulé *Rapport sur la transformation 2011*, le plan du lieutenant-général (à la retraite) Leslie préconisait de réduire fortement la taille des effectifs du Quartier général de la Défense nationale, et notamment de réaffecter 3 000 membres du personnel militaire. L'un des grands objectifs de ce plan de transformation consistait à augmenter le « ratio dents-queue » du ministère de la Défense nationale en réaffectant sur le terrain du personnel militaire. Le rapport recommandait aussi au gouvernement de majorer de 1 milliard de dollars le financement annuel de son plan d'investissement dans les immobilisations. Le lieutenant-général (à la retraite) Leslie estimait que le plan d'investissement dans les immobilisations prévu par la Stratégie de défense *Le Canada d'abord* n'était pas adéquatement financé.

<sup>4</sup> Ministère de la Défense nationale (MDN), [Stratégie de défense Le Canada d'abord](#), 2008, p. 1-21. Le lecteur trouvera à l'annexe un tableau présentant une mise à jour sur les principaux engagements qui ont été pris dans le cadre de la Stratégie de défense *Le Canada d'abord*.

<sup>5</sup> MDN, [Rapport sur la transformation 2011](#).

Tant le gouvernement qui était alors au pouvoir que le gouvernement actuel ont indiqué qu'ils donneraient suite aux recommandations du lieutenant-général (à la retraite) Leslie, et ont d'ailleurs vu à la concrétisation de certains des engagements pris dans la Stratégie de défense *Le Canada d'abord*. Mais malheureusement, comme l'a signalé le témoin David Perry, les Forces armées canadiennes et le ministère de la Défense nationale ne se sont pas encore remis des compressions budgétaires effectuées à la suite de l'examen stratégique de 2010<sup>6</sup>. Le groupe des matériels du Ministère essaie toujours, quelques années plus tard, d'embaucher du personnel de gestion de projets qu'il a perdu lors de ces compressions, a fait savoir M. Perry<sup>7</sup>.

Selon les témoignages entendus, le comité n'est pas convaincu que les recommandations du plan de transformation sont appliquées avec toute la bonne volonté requise.

Le premier ministre actuel s'est engagé durant la campagne électorale de 2015 à « mettr[e] en place les recommandations faites dans le Rapport sur la transformation des Forces armées canadiennes ». Cependant, il n'y a pas fait référence dans la lettre de mandat au ministre de la Défense nationale et le Parlement n'a pas été informé des recommandations qui seront, dans les faits, mises en œuvre.

Le ministère de la Défense nationale a beau avoir créé l'équipe du renouvellement de la Défense en 2012 afin de « réduire au minimum l'inefficience, [de] rationaliser les processus opérationnels et [de] maximiser les résultats opérationnels<sup>8</sup> », tout indique que nous perdons du terrain. Élaborée en 2013, la Charte de renouvellement de la Défense devait guider les efforts de renouvellement déployés dans l'ensemble de l'organisation en vue de « fournir aux Canadiens les meilleures capacités militaires possible au meilleur rapport qualité-prix<sup>9</sup> ». Pourtant, selon certains témoins, si on n'augmente pas les dépenses en défense, les capacités des Forces armées canadiennes seraient compromises et les plans de réfection seraient encore retardés. Partant de cette prémisse, le colonel (à la retraite) Tony Battista, président-directeur général, Conférence des associations de la défense (CAD) et Institut de la CAD, a insisté sur le fait que pour concevoir la nouvelle politique de défense, le gouvernement canadien doit faire des choix difficiles :

Le gouvernement se trouve donc devant deux options : soit il augmente le financement de la défense pour que les forces puissent respecter ces engagements de défense [principaux et récemment proposés], soit il revoit ces exigences et la structure des forces correspondante à la lumière des limites de l'enveloppe de défense potentielle. Aucune de ces deux options ne s'annonce facile. Pour la première, le gouvernement devrait augmenter immédiatement de façon considérable les ressources qu'il affecte à la défense, même si cette décision pourrait sembler peu opportune sur le plan politique, étant donné que les déficits sont plus élevés que prévu. La deuxième option nécessiterait aussi beaucoup de discipline dans la priorisation des engagements de défense, si bien qu'il

---

<sup>6</sup> SECD, [Témoignages](#), 14 novembre 2016, David Perry.

<sup>7</sup> SECD, [Témoignages](#), 14 novembre 2016, David Perry.

<sup>8</sup> MDN, [Aperçu du renouvellement de la Défense](#), 11 mars 2016.

<sup>9</sup> MDN, [Sommaire de la Charte de renouvellement de la Défense](#), 7 octobre 2013.

faudrait faire des choix difficiles quant à la structure de base des FC et même là, il y aurait un risque d'erreur<sup>10</sup>.

### **Le directeur parlementaire du budget constate le financement insuffisant des forces armées**

Cette non-viabilité des niveaux de dépense actuels des programmes de la Défense nationale a été corroborée en 2015 par une étude menée par le Bureau du directeur parlementaire du budget, qui a pour mandat d'enquêter indépendamment sur les finances du Canada dans les domaines de compétence du Parlement. Peter Weltman, directeur principal au Bureau, a déclaré au comité que cette étude, intitulé *Viabilité financière du programme de défense nationale du Canada*, « a révélé un manque de financement », à savoir que, selon les prévisions, la structure des Forces du ministère de la Défense nationale est non viable avec le niveau de financement de 2015 et des 10 années suivantes.

Les besoins des Forces armées canadiennes en matière de rééquipement sont considérables. Le *Guide d'acquisition de la Défense* de 2016 du ministère de la Défense nationale présente plus d'une centaine de besoins à moyen et à long terme en approvisionnement, et il ne s'agit là que des mesures qui permettraient aux Forces armées de maintenir leurs capacités fondamentales actuelles. On trouvera la liste complète en annexe.

### **Le gouvernement ne finance qu'un tiers des besoins des forces armées**

M. Perry, analyste principal et chercheur à l'Institut canadien des affaires mondiales, a dit au comité qu'à l'heure actuelle, « la demande relative au financement de projets correspond à peu près au triple des fonds disponibles. De ce fait, il manque plusieurs dizaines de milliards de dollars dans le budget d'acquisition d'immobilisations, même si l'on tient compte de l'augmentation prévue du budget de la Défense [instauré par le gouvernement Harper et que le gouvernement actuel] a promis d'honorer ». M. Perry a ensuite ajouté ce qui suit : « Résoudre ce décalage entre les exigences de la politique de défense et les fonds disponibles doit être au cœur de l'examen de la politique de défense<sup>11</sup> ».

### **Plus de 2 milliards de dollars supplémentaires par année sont nécessaires aux opérations actuelles du MDN**

M. Perry indique de plus dans la *Canadian Naval Review* que « des documents publics semblent suggérer qu'il manque, à long terme, environ 2 milliards de dollars par an au budget des biens d'équipement étant donné l'étendue des engagements de la politique. De plus, des milliers de postes font défaut au Ministère selon le Rapport sur la transformation 2011. Au vu de ces deux seuls faits, il faudrait au moins 2 milliards de dollars supplémentaires par année pour simplement permettre au MDN d'assurer le statu quo en matière de défense<sup>12</sup>.

**Malheureusement, le gouvernement n'a toujours pas réagi aux alertes du directeur parlementaire du budget et à celles des experts de l'industrie qui demandent un accroissement des dépenses afin de préserver les opérations actuelles et de combler les importantes lacunes qui affectent la sûreté et la sécurité de tous les Canadiens.**

<sup>10</sup> SECD, [Témoignages](#), 20 juin 2016, Tony Battista.

<sup>11</sup> SECD, [Témoignages](#), 1<sup>er</sup> février 2016, David Perry.

<sup>12</sup> *Canadian Naval Review*, volume 12, numéro 4 (2017) [TRADUCTION].

## HIÉRARCHISER LES ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE DÉFENSE

---

Conscient de la diversité des menaces auxquelles le Canada fait face actuellement, le Comité a voulu connaître l'avis des témoins quant à la façon dont le Canada devrait utiliser en priorité ses ressources militaires limitées. Il a appris que, parmi les missions principales des Forces armées canadiennes, la priorité absolue doit être accordée à la défense nationale du Canada. Vient ensuite la défense de l'Amérique du Nord, par l'entremise d'un partenariat du Canada avec les États-Unis par le NORAD, en raison de son étroite interdépendance avec la défense nationale. La participation à l'OTAN et à des opérations internationales multilatérales sous l'égide des Nations Unies contribue aussi grandement à la sécurité nationale du Canada parce qu'elle permet de répondre aux menaces extérieures avant qu'elles ne se concrétisent au Canada.

En conséquence, si la défense nationale et le NORAD constituent les deux grandes missions prioritaires des Forces armées canadiennes, il faut en priorité doter ces dernières des ressources nécessaires au recrutement, à la formation et à l'équipement afin qu'elles puissent accomplir ces missions. Le Canada peut et devrait continuer à contribuer pleinement à l'OTAN et à prendre des engagements à l'égard de missions qui renforcent la sécurité internationale. Toutefois, il est mieux à même d'y parvenir en s'appuyant sur les capacités qu'il doit acquérir pour accomplir ses tâches de défense principales sur son territoire et en Amérique du Nord. Avant de multiplier ses engagements dans les opérations de soutien de la paix des Nations Unies, le gouvernement doit donc s'assurer que les Forces armées canadiennes reçoivent le financement requis pour répondre aux priorités opérationnelles nationales et internationales.

**La défense du pays doit donc demeurer le point central de la nouvelle politique de défense du Canada, suivie de la défense de l'Amérique du Nord, en coopération avec les États-Unis par l'entremise du NORAD, de la participation à l'OTAN et, enfin, de la contribution aux Nations Unies et à d'autres opérations multilatérales internationales, et ce, dans cet ordre de priorité<sup>13</sup>.**

La défense de la souveraineté du Canada englobe de nombreuses activités et responsabilités de toutes sortes, telles qu'assurer « un entraînement régulier et se préparer à la guerre pour protéger le territoire canadien, surveiller et patrouiller le ciel et les eaux canadiennes, exercer la souveraineté dans l'Arctique et ailleurs, effectuer des opérations de recherche et de sauvetage, appuyer les organismes d'application de la loi canadiens, et aider les autorités civiles en cas d'urgence en apportant secours aux sinistrés<sup>14</sup> ». Chaque jour, des dizaines de milliers de membres des Forces

---

<sup>13</sup> SECD, [Témoignages](#), 20 juin 2016, Tony Battista, colonel (à la retraite) Charles Davies, Colin Robertson, major-général (à la retraite) Daniel Gosselin; SECD, [Témoignages](#), 13 juin 2016, l'honorable Peter MacKay.

<sup>14</sup> Comité permanent de la défense nationale de la Chambre des communes, [Le Canada et la défense nord-américaine](#), 41<sup>e</sup> législature, 2<sup>e</sup> session, 2015.

armées canadiennes, à la grandeur de notre vaste pays et sur ses trois côtes, contribuent à la défense du territoire et au contrôle de la souveraineté<sup>15</sup>.

Pour accomplir leur mission sur le plan de la défense nationale, les Forces armées canadiennes doivent également travailler avec leurs partenaires nationaux. C'est pour cette raison que M. Battista a recommandé que la nouvelle politique de défense reçoive l'appui d'« autres ministères et organismes gouvernementaux » afin que le « gouvernement canadien [montre] qu'il peut déployer et qu'il déploiera toutes les mesures pangouvernementales à sa portée dans l'éventualité d'une situation à gérer sur son territoire. C'est une partie de la politique de défense qui incombe aux forces armées, quelle que soit la mission qui leur est confiée, et à laquelle elles ne peuvent pas échouer<sup>16</sup> ».

### **L'interopérabilité est essentielle**

Par l'intermédiaire du NORAD, les Forces armées canadiennes sont également responsables de notre défense continentale en partenariat avec les États-Unis. Aux termes de cette entente de défense binationale, les militaires canadiens travaillent en étroite collaboration avec leurs homologues américains afin de remplir la mission du NORAD, qui consiste à assurer l'alerte aérospatiale, le contrôle aérospatial et l'alerte maritime afin de défendre l'Amérique du Nord<sup>17</sup>. Le comité a appris que l'interopérabilité fait partie intégrante du succès de cette mission. Le maintien de cette interopérabilité nécessitera une politique de défense qui exprimera ce besoin et celui d'une intégration complète sur le plan du commandement, du contrôle et de l'exécution. Parallèlement, toutefois, le comité a entendu que, pour que ce soit viable, le Canada doit assumer sa juste part, mais pas nécessairement une part égale du fardeau de la défense pour la protection du continent nord-américain et de ses approches aériennes, terrestres, maritimes, spatiales et virtuelles ainsi que de l'Arctique<sup>18</sup>.

Dans le même ordre d'idées, le vice-amiral (à la retraite) Denis Rouleau, président de la Conférence des associations de la défense, a fait valoir que le fait de « demeurer au sein du NORAD et [de] respecter nos engagements font partie de nos responsabilités<sup>19</sup> ».

Dans un contexte où la Russie s'affirme de plus en plus, il est d'autant plus urgent de s'assurer de la disponibilité opérationnelle des Forces armées canadiennes pour la défense de l'Amérique du Nord. David Perry, analyste principal de l'Institut canadien des affaires mondiales, a dit que la connaissance du domaine était devenue particulièrement importante « [à] cause de cette activité russe accrue autour

---

<sup>15</sup> Comité permanent de la défense nationale de la Chambre des communes, [Témoignages](#), 15 novembre 2016, général Jonathan Vance, chef d'état-major de la défense, ministère de la Défense nationale et des Forces armées canadiennes.

<sup>16</sup> SECD, [Témoignages](#), 20 juin 2016, Tony Battista.

<sup>17</sup> Le NORAD « assure la mission d'alerte aérospatiale et effectue la surveillance et le contrôle aérospatial de l'Amérique du Nord ». Voir Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord, *À propos du NORAD*.

<sup>18</sup> *Ibid.*

<sup>19</sup> SECD, [Témoignages](#), 20 juin 2016, vice-amiral (à la retraite) Denis Rouleau.

de l'Amérique du Nord » : « nous devons [...] accroître notre capacité de surveiller nos trois voies d'approche côtières, surtout du côté de l'Arctique canadien<sup>20</sup> ».

Les Forces armées canadiennes contribuent au maintien de la paix et de la stabilité internationale dans le cadre de différents arrangements bilatéraux, régionaux et multilatéraux, mais de nombreux témoins ont affirmé que le Canada devrait accorder la priorité à sa contribution à l'OTAN. Depuis plus de 65 ans, la mission essentielle de l'OTAN, qui consiste à « veiller à ce que l'Alliance demeure une communauté sans pareille de liberté, de paix, de sécurité et de valeurs partagées<sup>21</sup> », unit les intérêts de l'Amérique et de l'Europe en matière de sécurité. Le principe de défense collective favorise certes la stabilité de la région transatlantique depuis la création de l'Alliance, mais aussi la paix et la sécurité dans le monde entier. Le Canada est un membre fondateur de l'OTAN, et sa participation à l'alliance militaire est depuis longtemps un élément capital de la politique du pays en défense et en sécurité. Comme le major-général (à la retraite) Jim Ferron l'a souligné, « [n]otre centre de gravité est notre crédibilité à collaborer au sein d'alliances pour assurer notre défense collective. Par conséquent, il est nécessaire d'avoir un certain degré d'interopérabilité sur le plan de la réflexion, des objectifs et du matériel au sein du NORAD, de l'OTAN, de l'ONU et des forces de coalition auxquelles notre gouvernement accepte de participer. [...] Il est évident que le Canada ne peut pas le faire seul<sup>22</sup> ».

L'OTAN, dont les membres n'ont pas tous les mêmes capacités, permet à tous ses membres, les plus faibles comme les plus forts, de s'entraîner ensemble et de participer à des opérations multilatérales, et d'utiliser les mêmes normes opérationnelles et, idéalement, du matériel interopérable. Le fait de travailler de concert d'une manière uniforme rend le groupe plus fort que la somme de ses parties et a pour effet d'atténuer les risques, en particulier en ce qui a trait aux membres les plus faibles. Comme l'expliquait le major-général (à la retraite) Daniel Gosselin, président du conseil d'administration à l'Institut de Conférence des associations de la défense, « [à] part les États-Unis, le Royaume-Uni ou la France — et encore —, la plupart des pays se fieront à d'autres pour les aider à atténuer certains risques ou pour leur fournir des outils habilitants à cette fin<sup>23</sup> ».

L'ancien ministre de la Défense nationale, l'honorable Peter MacKay, a aussi parlé de l'importance de l'interopérabilité au NORAD et à l'OTAN : « la première fois que l'OTAN est intervenue hors zone, c'était en Afghanistan, et cet élément d'interopérabilité était absolument fondamental. La même chose vaut, je dirais, pour le NORAD, pour l'Amérique du Nord. Les exigences en matière d'équipement, de formation, de notre capacité de projeter une force dans tous les domaines de ces organisations, sont très élevées et coûteuses, mais nous devons y satisfaire. D'après moi, il ne devrait pas être nécessaire de discuter de ces questions. Il nous faut trouver des moyens d'aller de

---

<sup>20</sup> SECD, [Témoignages](#), 14 novembre 2016, David Perry.

<sup>21</sup> Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), [Communiqué du Sommet de Varsovie](#), 3 août 2016.

<sup>22</sup> SECD, [Témoignages](#), 20 juin 2016, major-général (à la retraite) James R. Ferron.

<sup>23</sup> SECD, [Témoignages](#), 20 juin 2016, major-général (à la retraite) Daniel Gosselin.

l'avant<sup>24</sup> ». Comme l'a dit le major-général (à la retraite) Ferron, « nous ne pouvons pas nous permettre de ne pas être interopérables<sup>25</sup> ».

M<sup>me</sup> Elinor Sloan, professeure des relations internationales à l'Université Carleton, s'est elle aussi dite préoccupée par les avancées militaires de la Russie. Évoquant les activités expansionnistes de ce pays en Europe de l'Est, elle a dit que « nous devrions donner la priorité à nos engagements envers l'OTAN. Ma première recommandation serait d'appuyer l'effort visant à accroître les forces militaires dans la région baltique pour contrer l'agression des Russes<sup>26</sup> ».

L'aspect dissuasif de la participation et de la contribution du Canada au NORAD et à l'OTAN a été souligné par le lieutenant-général (à la retraite) Bouchard : « toute attaque contre l'Amérique du Nord s'assortit d'un très grand risque pour tout agresseur potentiel. Le NORAD et, effectivement, l'article 5 de l'Alliance de l'OTAN prévoient des assurances pour le pays<sup>27</sup> ».

Plusieurs témoins ont toutefois convenu que le Canada ne paie pas sa juste part du coût de la défense collective. David Perry a parlé de « mettre à niveau l'infrastructure de défense américaine », mais a expliqué que « dans le passé, les États-Unis ont assumé des parts variables du fardeau, mais dans tous les cas, la majorité du financement pour ces efforts précédents est venue des États-Unis<sup>28</sup> ». Le lieutenant-général (à la retraite) Louis Cuppens, conseiller spécial auprès de l'Association canadienne des vétérans pour le maintien de la paix, a dit que « le Canada devrait s'efforcer de respecter en priorité son engagement de verser à l'OTAN l'équivalent de 2 % de son produit intérieur brut, et cesser d'être jusqu'à un certain point un « parasite en matière de défense<sup>29</sup> ».

De fait, notre plus proche allié militaire a récemment appelé le Canada à accroître sa contribution à la défense collective. Dans son allocution de 2016 au Parlement du Canada, l'ancien président des États-Unis, Barack Obama, a dit que « nous serons plus en sûreté quand tous les membres de l'OTAN, y compris le Canada, assumeront leur pleine part afin de contribuer à la sécurité commune<sup>30</sup> ». La nouvelle administration Trump a indiqué que les États-Unis pourraient « modérer » leurs engagements envers l'OTAN si les autres membres de l'Alliance n'atteignent pas leurs cibles de dépense. Lors d'une visite récente à l'OTAN, à Bruxelles, le secrétaire de la Défense des États-Unis, James Mattis, a invité ses collègues ministres de la Défense à verser leur cotisation cible de 2 % à l'Alliance et a averti que les pays de l'OTAN ne devraient pas tenir pour acquis le soutien du gouvernement américain<sup>31</sup>.

---

<sup>24</sup> SECD, [Témoignages](#), 13 juin 2016, l'honorable Peter MacKay.

<sup>25</sup> SECD, [Témoignages](#), 20 juin 2016, major-général (à la retraite) James R. Ferron.

<sup>26</sup> SECD, [Témoignages](#), 20 juin 2016, Elinor Sloan.

<sup>27</sup> SECD, [Témoignages](#), 19 septembre 2016, lieutenant-général (à la retraite) Charles Bouchard.

<sup>28</sup> SECD, [Témoignages](#), 14 novembre 2016, David Perry.

<sup>29</sup> SECD, [Témoignages](#), 20 septembre 2016, lieutenant-général (à la retraite) Louis Cuppens.

<sup>30</sup> Parlement du Canada, [Allocution de l'honorable Barack Obama devant le Parlement](#), 29 juin 2016.

<sup>31</sup> CNN Politics, « [Trump defense chief Mattis tells NATO members to pay up](#) », 15 février 2017.

## OTAN : Le Canada 23<sup>e</sup> sur 28

Lors de son témoignage, David Perry a confirmé que « **le Canada se classe 23<sup>e</sup> sur 28 États membres pour ce qui est de sa contribution en proportion de son produit intérieur brut, laquelle se situe sous la barre du 1 p. 100 du PIB<sup>32</sup>** ».

Les dirigeants de l'OTAN aussi réclament des ressources supplémentaires. Ainsi, Colin Robertson, vice-président et chercheur à l'École de politique publique de l'Université de Calgary, et chercheur au Canadian Defence and Foreign Affairs Institute, a expliqué que « [l]e secrétaire général [...] a encouragé tous les pays, y compris le Canada, à contribuer [...] aux opérations pour lesquelles l'OTAN a besoin d'aide en Europe de l'Est pour faire face à l'agression de la Russie<sup>33</sup> ». Certains témoins ont répondu que les dépenses militaires exigées par l'OTAN – 2 % du PIB – étaient une cible irréaliste pour le Canada<sup>34</sup>. David Perry a clarifié que pour atteindre cette cible, le Canada devrait ajouter 20 milliards de dollars à son budget de défense actuel, qui est de 18,64 milliards de dollars selon le Budget principal des dépenses de 2016–2017<sup>35</sup>.

Selon l'honorable David Pratt, ancien ministre de la Défense nationale, « si le gouvernement veut atteindre tous les objectifs qu'il s'était fixés, il devra augmenter l'enveloppe budgétaire affectée à la Défense<sup>36</sup> ».

L'honorable Peter MacKay, ancien ministre de la Défense nationale, a souligné que « quoi que nous fassions, cela ne doit pas nous empêcher de nous acquitter de nos obligations au sein de l'OTAN et du NORAD [...]. J'insiste continuellement sur le fait qu'on ne peut pas négliger les engagements pris envers l'OTAN, qui sont des obligations solennelles qui remontent à la fin de la Deuxième Guerre mondiale<sup>37</sup> ».

Le lieutenant-général (à la retraite) Charles Bouchard a fait valoir que, dans le contexte de sécurité actuel, la défense du Canada « s'étend bien au-delà de nos frontières, de notre espace aérien et de notre environnement maritime<sup>38</sup> ». De fait, ces derniers mois, le gouvernement du Canada a promis d'envoyer un groupement tactique de 450 soldats en Lettonie dans le cadre des mesures d'assurance de l'OTAN en Europe de l'Est; par ailleurs, il s'est engagé à affecter aux éventuelles opérations de paix des Nations Unies en Afrique jusqu'à 600 membres des Forces armées

<sup>32</sup> SECD, [Témoignages](#), 14 novembre 2016, David Perry.

<sup>33</sup> SECD, [Témoignages](#), 20 juin 2016, Colin Robertson.

<sup>34</sup> SECD, [Témoignages](#), major-général (à la retraite) Daniel Gosselin; vice-amiral (à la retraite) Denis Rouleau.

<sup>35</sup> SECD, [Témoignages](#), 14 novembre 2016, David Perry. Voir aussi Gouvernement du Canada, « [Budget des dépenses 2016-2017](#) », *Défense nationale*, p. I-9.

<sup>36</sup> SECD, [Témoignages](#), 13 juin 2016, l'honorable David Pratt.

<sup>37</sup> SECD, [Témoignages](#), 13 juin 2016, l'honorable Peter MacKay.

<sup>38</sup> SECD, [Témoignages](#), 19 septembre 2016, lieutenant-général (à la retraite) Charles Bouchard.

canadiennes. Le Canada affecte aussi quelque 830 militaires à la coalition internationale contre l'État islamique<sup>39</sup>.

Au sujet de la capacité du Canada à trouver un juste équilibre entre sa mission principale, qui est d'assurer la défense du Canada, ainsi que ses obligations en matière de défense continentale dans le cadre du NORAD, sa participation à la coalition internationale contre l'État islamique, ainsi que les engagements récemment pris par le gouvernement au sujet de la Lettonie et d'une éventuelle mission de maintien de la paix en Afrique, David Perry a conclu que le Canada aura la capacité d'honorer ces engagements « pour une rotation initiale, peut-être deux —, tout dépendant de la durée des rotations », mais que « [!] le maintien de trois lignes d'opérations mettrait à l'épreuve nos capacités de soutien logistique<sup>40</sup> ».

Le général Vance, chef d'état-major de la Défense, a déclaré que « les forces armées sont déjà entièrement capables de faire ce qui a été annoncé<sup>41</sup> », mais le Comité craint que l'affectation de ressources militaires canadiennes à de nouvelles opérations multilatérales à l'étranger ne nuise à la priorisation des responsabilités nationales et continentales des Forces armées canadiennes.

Dans l'ensemble, les témoins ont insisté sur le fait que le Canada devait se concentrer sur ses principales priorités en matière de défense, à savoir la défense du Canada, de l'Amérique du Nord et de l'Arctique, et que tout nouvel engagement – comme celui consistant à participer davantage aux opérations de paix des Nations Unies – devait être assorti d'une augmentation des moyens. Dans son rapport de novembre 2016 intitulé *Déploiements de l'ONU : Prioriser nos engagements au Canada et à l'étranger*, le comité avait d'ailleurs présenté une recommandation à ce sujet<sup>42</sup>. « Je pense qu'il existe un consensus général sur l'insoutenabilité des faibles niveaux de financement et du programme de défense actuels », a déclaré l'honorable David Pratt<sup>43</sup>.

Lors de sa comparution, l'honorable Harjit Sajjan a tenu les propos suivants :

**Nos forces militaires maintiendront leurs rôles clés pour ce qui est de défendre le Canada et l'Amérique du Nord, ainsi que de contribuer à la paix et à la sécurité internationales. Mais le contexte stratégique dans lequel les Forces armées canadiennes fonctionnent a changé, et nous devons donc jeter un regard plus étendu sur ce que nous pouvons accomplir<sup>44</sup>.**

<sup>39</sup> Justin Trudeau, premier ministre du Canada, [Engagement du Canada relativement aux mesures de l'OTAN en matière de défense et de dissuasion](#), 8 juillet 2016; Lee Berthiaume, « [Canada to send 450 troops to Latvia as NATO faces off against Russia](#) », *The Globe and Mail*, 8 juillet 2016; SECD, [Témoignages](#), 21 septembre 2016, général Jonathan Vance.

<sup>40</sup> *Ibid.*

<sup>41</sup> SECD, [Témoignages](#), 21 septembre 2016, général Jonathan Vance.

<sup>42</sup> Le comité a recommandé plus précisément l'adoption de l'Énoncé relatif à l'intérêt national suivant : « Avant de prendre de nouveaux engagements à l'égard d'opérations de soutien de la paix des Nations Unies, le gouvernement du Canada doit s'assurer que les Forces armées canadiennes disposent du financement requis pour répondre aux priorités opérationnelles nationales et internationales actuelles. » Rapport du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, [Déploiements de l'ONU : Prioriser nos engagements au Canada et à l'étranger](#), novembre 2016, p. 2.

<sup>43</sup> SECD, [Témoignages](#), 13 juin 2016, l'honorable David Pratt.

<sup>44</sup> SECD, [Témoignages](#), 30 mai 2016, l'honorable Harjit Singh Sajjan.

On peut lire dans le Document de consultation publique de l'Examen de la politique de défense que « [l]a politique de défense est l'expression des priorités de nos forces armées et une description générale de la façon dont ces priorités seront affirmées<sup>45</sup> ». En conséquence, le Comité souscrit fermement à l'opinion de l'ombudsman du ministère de la Défense nationale, qui écrit que « [p]eu importe la voie militaire que notre pays adoptera – ou sera obligé d'adopter – à l'avenir, nous devons d'abord nous assurer que les défauts du système sont enrayés et cessent de causer des difficultés à des milliers d'hommes et de femmes qui servent notre pays au prix de grands sacrifices personnels<sup>46</sup> ».

En conséquence, le comité recommande :

**Recommandation 1 :**

**Que le gouvernement du Canada investisse les sommes requises dans la défense pour s'assurer que les Forces armées canadiennes reçoivent tous les outils et toute la formation nécessaires pour répondre efficacement aux priorités clés du Canada en matière de défense : la protection de la souveraineté canadienne, y compris dans l'Arctique, la défense de l'Amérique du Nord sous l'égide du NORAD, ainsi que la contribution pleine et entière à l'OTAN, aux Nations Unies et à d'autres opérations multilatérales internationales.**

## **LES DÉFIS STRATÉGIQUES QUE LE CANADA DOIT RELEVER**

### **Servir un pays maritime**

Le Canada est un pays maritime. Pas seulement parce qu'il est bordé par trois océans, formant le littoral le plus long du monde, ni à cause de son histoire, bien que la puissance navale ait joué un rôle primordial dans le façonnement de la destinée politique de l'Amérique du Nord. Le Canada est un pays maritime parce qu'il fait du commerce.

La majorité des échanges commerciaux du monde transitent par la mer, y compris plus de 90 p. 100 des produits de consommation et les deux tiers de la production mondiale de pétrole. Environ un tiers de l'inventaire complet des magasins Canadian Tire<sup>MC</sup> à tout moment se trouve dans des conteneurs maritimes, en route vers les magasins canadiens pour remplacer les produits vendus quelques semaines auparavant.

Le commerce maritime dépend de l'accès légitime et sans restriction à la haute mer, un principe universel inscrit dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Cette convention précise également les droits souverains et les responsabilités du Canada dans ses eaux nationales, une immense région qui borde nos côtes et dont la superficie est égale à 70 p. 100 de la taille de notre territoire, ce qui fait du Canada l'un des plus vastes États côtiers du monde. Le Canada est également l'un des États côtiers les plus riches au monde de par les ressources naturelles trouvées dans ses eaux.

Les révolutions continues de l'information et des transports des dernières décennies ont forcé une restructuration, une réorganisation et une réinsertion fondamentales de l'économie du Canada et

<sup>45</sup> MDN, [Examen de la politique de défense : Document de consultation publique](#), 2016.

<sup>46</sup> Ombudsman du ministère de la Défense nationale et des Forces armées canadiennes, « [Nos gens, notre sécurité, notre futur : Rapport au ministère de la Défense nationale](#) », *L'examen de la politique de défense*, juillet 2016, p. 2.

de l'Amérique du Nord dans l'économie mondiale. Aujourd'hui, le commerce représente 60 p. 100 de l'économie du Canada, soit la deuxième plus importante du G8. Mais ce n'est pas tout.

Source : Marine royale canadienne, *Point de mire 2050*

Les nouveaux défis stratégiques régionaux et internationaux dans la région circumpolaire, de même que ceux de la région Indo-Asie-Pacifique, doivent être pris en compte par le gouvernement lorsqu'il examine les besoins en capacités des Forces armées canadiennes dans les années 2020 et au-delà. Ces défis consistent, notamment à :

### 1. Protéger la souveraineté nationale et notre zone économique au large des côtes

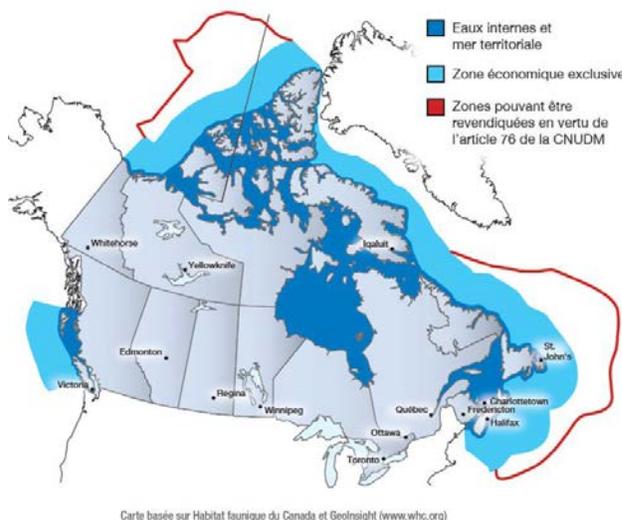


Figure tirée de *Point de mire 2050*, p. 1

#### L'un des grands États côtiers du monde

Le Canada possède un immense domaine océanique qui couvre environ 7,1 millions de km<sup>2</sup>, soit environ 70 pour 100 de sa masse terrestre.

La plus vaste des trois régions océaniques est l'Arctique, suivi respectivement par les approches Atlantique et Pacifique. Près de la moitié des eaux du domaine océanique du Canada sont des eaux internes ou territoriales, représentées en bleu foncé sur la carte ci-contre.

Cela est dû au fait que la masse terrestre du pays comprend trois très larges plans d'eau : les eaux de l'archipel Arctique, de la baie d'Hudson et du golfe du Saint-Laurent.

Le Canada possède :

- le plus long littoral du monde (243 042 km);
- le 2<sup>e</sup> plateau continental au monde;
- la 5<sup>e</sup> zone économique exclusive en superficie du monde (5 543 913 km<sup>2</sup>).

La ligne rouge sur la carte représente la partie en mer du domaine supplémentaire pour lequel le Canada a revendiqué les ressources des fonds marins auprès d'un tribunal international, en vertu de l'article 76 de l'UNCLOS<sup>1</sup>.

1. Voir la [Demande partielle du Canada à la Commission des limites du plateau continental](#).

La défense de la souveraineté du Canada englobe de nombreuses activités et des responsabilités de toutes sortes. Elle exige de surveiller et de patrouiller les vastes étendues terrestres du pays, le plus long littoral du monde (243 042 km) et 7,1 millions de kilomètres carrés de zone économique située au large des côtes, ainsi que d'exercer la souveraineté dans l'Arctique et ailleurs et d'aider d'autres entités gouvernementales à s'acquitter de leurs mandats. La protection de notre souveraineté présente des défis de taille, qui devraient d'ailleurs augmenter à mesure que les changements climatiques faciliteront l'accès à l'Arctique canadien et que le Canada agrandira, tel que prévu, son patrimoine océanique conformément à la Convention des Nations Unies.

Par ailleurs, la protection efficace de la souveraineté du pays exigera une plus grande attention et des investissements accrus dans les décennies à venir. Le Canada devra se doter d'un large éventail de capacités, comme des satellites, des véhicules aériens sans pilote, une robuste flotte d'hélicoptères, des avions de chasse modernes, des navires de ravitaillement, des sous-marins, une Garde côtière moderne et des capacités de patrouille navale, la capacité de mener efficacement des opérations terrestres et sous-marines dans l'Arctique, et des investissements soutenus dans une vaste gamme de capacités interarmées et habilitantes, notamment dans le cyberespace.

### 2. Intervenir dans les situations d'urgence nationale

Les Forces armées canadiennes doivent également être prêtes à intervenir en cas d'urgence, que la cause soit naturelle ou humaine (terrorisme). C'est une question compliquée, car le Canada est très vaste mais il ne bénéficie pas d'une forte densité de population et il a une petite armée. Cette réalité

se reflète dans la complexité des opérations de recherche et de sauvetage, surtout en haute mer et dans le Grand Nord. Qui plus est, les Forces armées ont été appelées à intervenir à la suite d'inondations, de tremblements de terre et d'autres catastrophes naturelles, que ce soit au Canada ou à l'étranger. Ces interventions démontrent, au quotidien, l'importante contribution des femmes et des hommes de la Marine royale canadienne, de l'Aviation royale canadienne et de l'Armée de terre.

### *3. Défendre les voies d'approche aériennes et maritimes du territoire canadien*

En tant que membre du NORAD, le Canada contribue à la défense de l'Amérique du Nord à partir des océans et de l'espace aérien. Les nouveaux défis en matière de sécurité qui découlent des menaces que font peser les missiles balistiques iraniens et nord-coréens, de même que les cybermenaces émergentes, obligent les forces armées à faire un travail de planification et de préparation minutieux. D'autres menaces, comme la présence de mines marines dans nos ports, que ce soit Vancouver, Halifax ou les Grands Lacs, présentent des risques majeurs pour la vie quotidienne et pourraient grandement perturber le commerce. Il est essentiel que les Forces armées du Canada soient en mesure de prévenir et contrer efficacement de telles menaces.

### *4. Répondre aux défis humanitaires et de sécurité à l'échelle internationale*

Le Canada contribue fortement aux efforts déployés par la communauté internationale dans le domaine de la sécurité, et il compte poursuivre dans la même voie. Les forces armées doivent être prêtes à répondre à l'appel pour que le Canada puisse jouer son rôle en faveur de la stabilité et de la sécurité internationales, que ce soit dans le cadre d'une mission de l'OTAN, des Nations Unies ou d'une autre coalition.

## **UN FINANCEMENT INSUFFISANT POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES FORCES AÉRIENNES ET DE LA MARINE**

---

Lors de sa comparution, le 28 novembre 2016, lieutenant-général Michael Hood, commandant de l'Aviation royale canadienne, a informé le comité que « [l]e gouvernement nous a maintenant ordonné d'être prêts à nous acquitter simultanément de nos engagements quotidiens à l'égard de l'OTAN et du NORAD<sup>47</sup> ». Pour remplir ce mandat, il sera nécessaire de procéder à l'accroissement des capacités de la Marine royale canadienne et de l'Aviation royale canadienne.

Cela ne nécessite pas seulement l'accroissement de la capacité des avions de chasse de l'Aviation royale canadienne, mais également une modernisation complète du Système d'alerte du Nord et l'acquisition de capacités d'appui améliorées, telles qu'un avion ravitailleur, qui est nécessaire au ravitaillement des aéronefs en vol. Pour ce qui est des capacités aéronavales, les aéronefs de patrouille maritime Aurora ont été modernisés en profondeur, mais ils devront probablement être remplacés d'ici 2030. D'un point de vue plus général, le comité a appris que l'Aviation royale canadienne doit se doter d'une capacité stratégique de véhicules aériens sans pilote, moderniser ses avions de chasse et acquérir un éventail d'autres capacités fondamentales et de soutien. **À l'heure actuelle, l'Aviation royale canadienne ne dispose pas des capacités nécessaires.**

C'est la même logique, qui veut qu'on doive combler la lacune en capacité liée aux avions de chasse, qui poussera le gouvernement à accélérer les investissements dans la Marine royale du

---

<sup>47</sup> SECD, [Témoignages](#), 28 novembre 2016, lieutenant-général Michael Hood.

Canada afin de permettre au Canada de respecter ses obligations envers l'OTAN et le NORAD dans le domaine maritime. Il faudra pour cela que le Canada dispose d'une combinaison appropriée de navires, de sous-marins, d'aéronefs et de véhicules sans pilote, tant sur la côte atlantique que sur la côte pacifique, pour honorer ses engagements au pays comme à l'étranger, tout en conservant un groupe opérationnel naval à un niveau de disponibilité opérationnelle élevé.

Plus précisément, pour ce faire le Canada devra investir dans de nouveaux navires de combat de surface de grande taille, de nouveaux sous-marins ultramodernes, des navires de combat côtiers efficaces, un nombre suffisant de navires de soutien, ainsi que des capacités aéronavales renforcées. **À l'heure actuelle, la Marine royale canadienne ne dispose pas des capacités nécessaires.**

Bien que la Stratégie nationale de construction navale ait été lancée pour renouveler la flotte de surface de la Marine royale canadienne et restaurer une capacité de ravitaillement de base, le budget actuel est insuffisant. En outre, rien n'a encore été prévu pour acquérir une flotte de sous-marins modernes ou pour renouveler la flotte actuelle de navires de défense côtière.

De plus, il est urgent que le Canada dispose de quatre pétroliers ravitailleurs d'escadre, deux sur chaque côte, pour assurer le ravitaillement en carburant et en matériel des navires de guerre. L'absence de cette capacité nuit gravement à la navigation par les capitaines des vaisseaux qui répondent aux besoins, puisque la quantité et la disponibilité de carburant déterminent la vitesse à laquelle le navire se déplace, sa destination et son mode d'opération.

Pour que ces besoins en défense puissent être comblés efficacement, le ministère de la Défense nationale devra recevoir, au cours des prochaines décennies, des fonds considérablement accrus. Il faudra augmenter le budget de la Défense afin que le Canada atteigne ses objectifs et ceux auxquels sont assujettis les membres de l'OTAN, c'est-à-dire de consacrer au moins 2 % de leur produit intérieur brut à la défense. Historiquement, le Canada a atteint cette proportion, comme le démontre le tableau ci-dessous, mais, depuis près de trois décennies, ses dépenses en défense sont loin d'être égales à 2 % du PIB.

Investir dans les Forces armées permet de garantir notre stabilité économique, politique et sociale. Nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre que se produisent des catastrophes pour consentir de tels investissements, car il faut plus de deux ans pour construire une frégate ou disposer de Forces armées quoi soit, de façon générale, en mesure d'intervenir en tout temps et en tout point du monde.

Le Canada doit, dès maintenant, se préparer à affronter des menaces potentielles sans attendre qu'elles se concrétisent. Nous devons investir dans des Forces armées polyvalentes, compétentes et professionnelles, et non simplement faire des investissements ciblés! Cela nécessitera une évaluation honnête de nos faiblesses et le financement nécessaire pour les contrer.

Comme tout le monde le sait, la nouvelle administration Trump, aux États-Unis, demande à tous les membres de l'OTAN – dont le Canada, qui est également partenaire dans la défense de l'Amérique du Nord – de payer leur juste part en matière de sécurité et de défense. Étant donné que le Canada se classe 23<sup>e</sup> sur 28, parmi les États membres, en matière de dépenses avec moins de 1 % de son

PIB, le moment est venu de réinvestir dans nos Forces armées. Cela est tout particulièrement important, car le Canada s'est volontairement engagé, en tant que pays de l'Alliance de l'OTAN, à atteindre la cible des 2 %, mais n'a toujours pas atteint cette dernière depuis 1990. Nous devons commencer à assumer la juste part des coûts de notre sécurité et de notre souveraineté nationale. Compter sur les États-Unis pour le faire est une solution inacceptable pour le Canada.

Les tableaux ci-dessous donnent un aperçu des dépenses en défense par rapport au PIB.

### DÉPENSES EN DÉFENSE DU CANADA PAR RAPPORT À SON PIB DE 1960 à 2015

Année	Dépenses militaires du Canada en dollars canadiens courants	Dépenses militaires du Canada en pourcentage du PIB
1960	1 651 000 000,00 \$	4,2 %
1961	1 699 750 000,00 \$	4,1 %
1962	1 786 250 000,00 \$	4,0 %
1963	1 736 500 000,00 \$	3,6 %
1964	1 787 750 000,00 \$	3,4 %
1965	1 697 500 000,00 \$	2,9 %
1966	1 739 250 000,00 \$	2,7 %
1967	1 915 250 000,00 \$	2,7 %
1968	1 936 500 000,00 \$	2,5 %
1969	1 906 000 000,00 \$	2,3 %
1970	1 974 000 000,00 \$	2,2 %
1971	2 098 000 000,00 \$	2,1 %
1972	2 211 250 000,00 \$	2,0 %
1973	2 363 250 000,00 \$	1,8 %
1974	2 747 750 000,00 \$	1,8 %
1975	3 235 500 000,00 \$	1,9 %
1976	3 531 750 000,00 \$	1,8 %
1977	3 990 250 000,00 \$	1,8 %
1978	4 527 500 000,00 \$	1,8 %
1979	4 784 250 000,00 \$	1,7 %
1980	5 547 250 000,00 \$	1,8 %
1981	6 163 750 000,00 \$	1,7 %
1982	7 423 750 000,00 \$	2,0 %
1983	8 561 750 000,00 \$	2,1 %
1984	9 518 500 000,00 \$	2,1 %
1985	10 187 250 000,00 \$	2,1 %
1986	10 810 500 000,00 \$	2,1 %
1987	11 528 750 000,00 \$	2,1 %
1988	12 180 750 000,00 \$	2,0 %
1989	12 724 500 000,00 \$	1,9 %
1990	13 318 250 000,00 \$	2,0 %
1991	12 990 750 000,00 \$	1,9 %
1992	13 040 750 000,00 \$	1,9 %
1993	13 247 500 000,00 \$	1,8 %
1994	13 079 250 000,00 \$	1,7 %
1995	12 594 750 000,00 \$	1,6 %
1996	11 747 500 000,00 \$	1,4 %
1997	11 001 000 000,00 \$	1,2 %
1998	11 494 750 000,00 \$	1,3 %
1999	12 199 000 000,00 \$	1,2 %
2000	12 325 500 000,00 \$	1,1 %
2001	12 971 750 000,00 \$	1,2 %
2002	13 332 000 000,00 \$	1,2 %
2003	13 952 000 000,00 \$	1,1 %
2004	14 749 000 000,00 \$	1,1 %
2005	15 738 500 000,00 \$	1,1 %

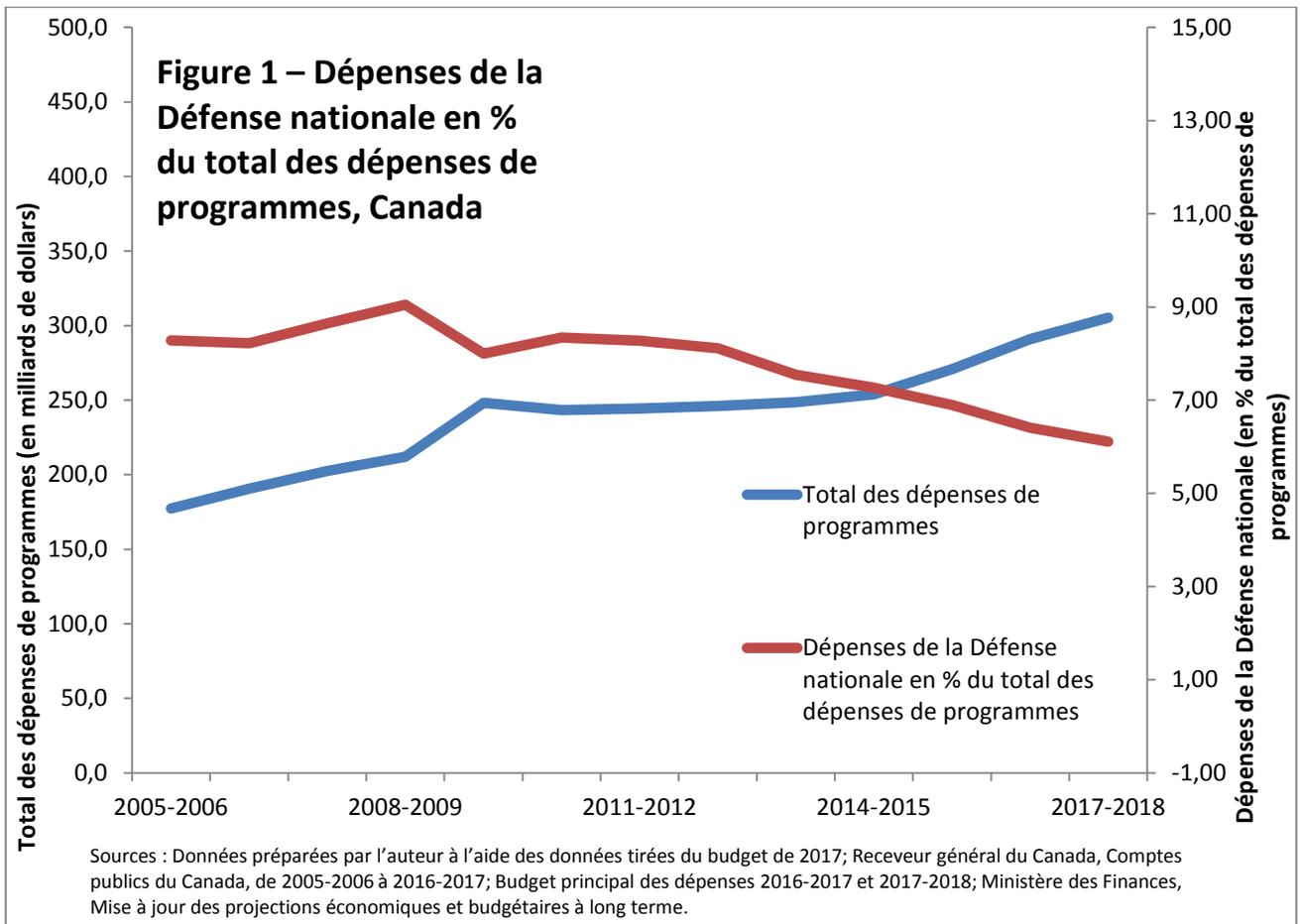
Source : Institut international de recherche sur la paix de Stockholm (SIPRI), [SIPRI Military Expenditures Database](#). Consultée le 13 mars 2017.

## AUGMENTATIONS PROPOSÉES DES DÉPENSES MILITAIRES EN POURCENTAGE DU PIB

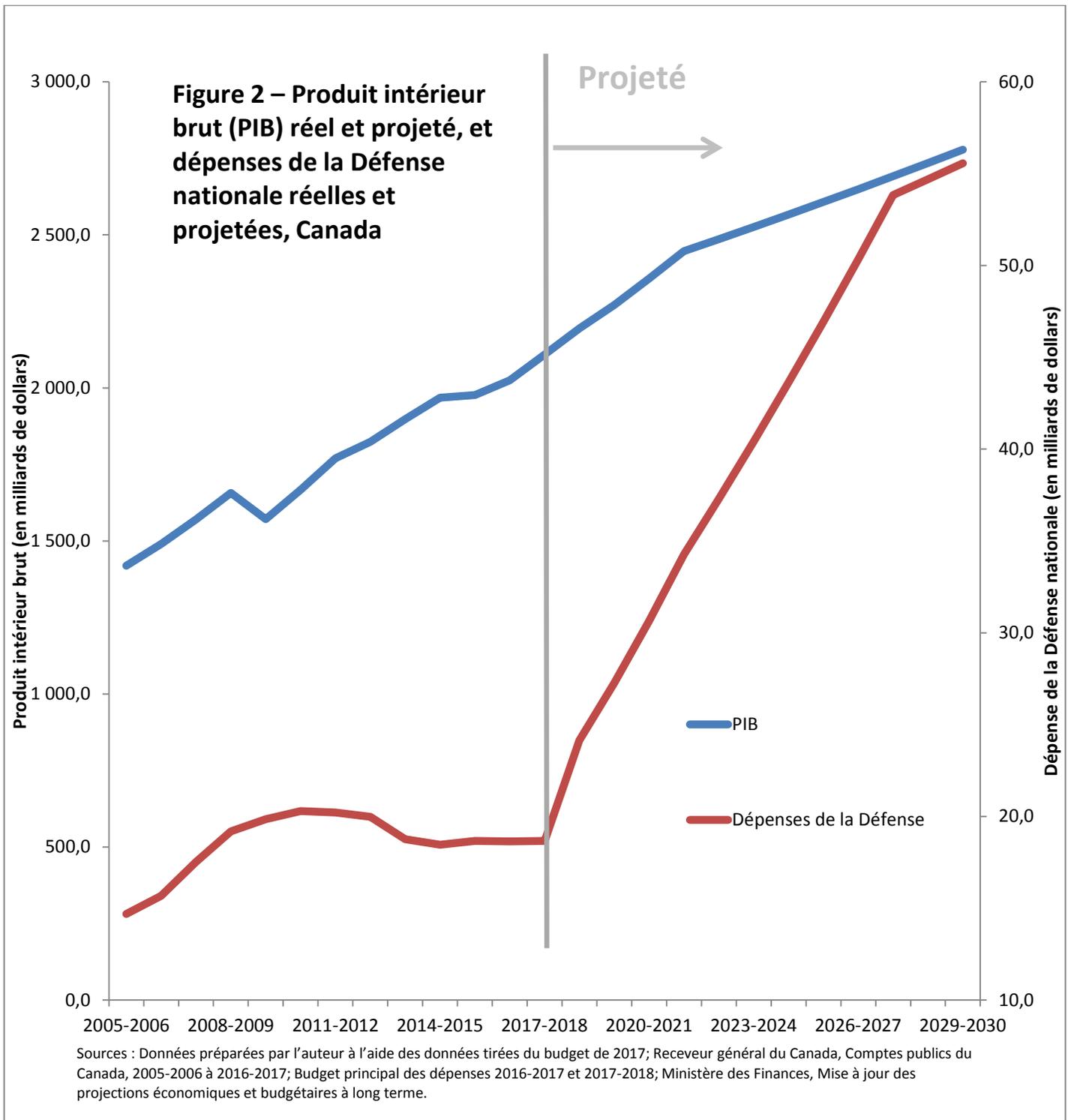
<b>Tableau 1 – Produit intérieur brut (PIB) réel et projeté, et total des dépenses de programmes et dépenses de la Défense nationale réels et projeté, Canada</b>					
	PIB	Total des dépenses de programmes	Dépenses de la Défense nationale <sup>b</sup>	Dépenses de la Défense nationale	
		en milliards de dollars		Dépenses de la Défense nationale en % du PIB	Dépenses de la Défense nationale en % du total des dépenses de programmes
2005-2006	1 419,2	177,4	14,7	1,04	8,28
2006-2007	1 489,8	190,7	15,7	1,05	8,22
2007-2008	1 570,6	202,6	17,5	1,12	8,65
2008-2009	1 656,6	212,1	19,2	1,16	9,05
2009-2010	1 571,4	248,3	19,9	1,26	8,00
2010-2011	1 666,7	243,3	20,3	1,22	8,34
2011-2012	1 770,3	244,3	20,2	1,14	8,28
2012-2013	1 823,5	246,2	20,0	1,10	8,12
2013-2014	1 897,8	248,6	18,8	0,99	7,55
2014-2015	1 967,8	253,8	18,5	0,94	7,27
2015-2016	1 976,6	270,8	18,7	0,94	6,89
2016-2017	2 025,0	290,9	18,6	0,92	6,41
2017-2018	2 109,0	305,4	18,7	0,88	6,11
2018-2019	2 194,0	313,7	24,1	1,10	7,69
2019-2020	2 271,0	319,8	27,3	1,20	8,52
2020-2021	2 357,0	328,6	30,6	1,30	9,32
2021-2022	2 447,0	338,5	34,3	1,40	10,12
2022-2023 <sup>a</sup>	2 486,2	N/a	37,3	1,50	N/a
2023-2024	2 525,9	N/a	40,4	1,60	N/a
2024-2025	2 566,3	N/a	43,6	1,70	N/a
2025-2026	2 607,4	N/a	46,9	1,80	N/a
2026-2027	2 649,1	N/a	50,3	1,90	N/a
2027-2028	2 691,5	N/a	53,8	2,00	N/a
2028-2029	2 734,6	N/a	54,7	2,00	N/a
2029-2030	2 778,3	N/a	55,6	2,00	N/a

Remarques : a. Les prévisions à long terme du PIB ont été calculées par le ministère des Finances Canada à partir de l'offre de la main-d'oeuvre et de la croissance de la productivité. Selon les prévisions, le PIB devrait augmenter et passer à 1,6 % de 2022-2023 à 2029-2030. b. Les prévisions pour les dépenses de la Défense nationale reposent sur des augmentations progressives qui atteindront 2 % du PIB à l'exercice 2027-2028. *Données projetées.*

Sources : Tableau préparé par l'auteur à l'aide des données tirées du budget de 2017 (<http://www.budget.gc.ca/2017/docs/plan/toc-tdm-fr.html>); Ministère des Finances Canada, Tableaux de référence financiers (<https://www.fin.gc.ca/frt-trf/2016/frt-trf-1602-fra.asp#tbl7>) et Mise à jour des projections économiques et budgétaires à long terme (<http://www.fin.gc.ca/pub/ltefp-peblt/pdf/ltefp-peblt-fra.pdf>); Receveur général du Canada, Comptes publics du Canada, 2005-2006 à 2016-2017 (<https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html>); et Budget principal des dépenses 2016-2017 et 2017-2018 (<https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/depenses-prevues/plan-depenses-budget-principal.html>)



La figure 1 illustre la réduction des dépenses de défense, exprimées comme pourcentage des dépenses totales du gouvernement.



La figure 2 illustre l'augmentation, proposée par le comité, de la proportion du PIB consacrée à la défense.

**Le comité a parfaitement conscience des défis que représentera le fait de doubler graduellement le financement de la défense. Il est cependant convaincu que le Canada, tout en honorant ses obligations envers l'Alliance l'OTAN, doit y consacrer 2 % de son PIB pour assurer efficacement sa défense.**

L'augmentation du financement peut aussi avoir des bénéfices importants. D'abord, le Canada s'assurerait que ses forces armées sont pleinement en mesure d'intervenir face aux urgences ou menaces touchant sa souveraineté. Ensuite, le Canada pourrait bénéficier d'investissements massifs dans les industries de la défense, qui sont modernes et hautement performantes. À ce sujet, et selon la Stratégie d'approvisionnement en matière de défense de 2014 et les rapports de l'honorable David Emerson sur les secteurs de l'aérospatial et de l'espace, ainsi que le rapport de Tom Jenkins, intitulé *Le Canada d'abord – Exploiter l'approvisionnement militaire en s'appuyant sur les capacités industrielles clés*, des investissements accrus dans la défense peuvent stimuler grandement la création d'emplois bien rémunérés et hautement qualifiés au Canada.

Il est clair que le Canada ne consacre pas assez de fonds à la défense du Canada et à la protection des Canadiens. Le comité fait sien le point de vue du Bureau du directeur parlementaire du budget et d'autres témoins et recommande :

**Recommandation 2 :**

**Que le gouvernement présente un plan budgétaire au Parlement dans les 180 jours en vue de porter les dépenses en défense à 1,5 % du PIB d'ici 2023, et à 2 % du PIB d'ici 2028.**

**METTRE UN TERME AUX FONDS INUTILISÉS**

M. Perry s'est vu demander d'expliquer les répercussions des « fonds inutilisés » sur le budget du ministère de la Défense nationale<sup>48</sup>. Comme il l'a expliqué en termes simples au comité, « [s]i l'équipement n'est pas acheté conformément au calendrier, l'argent est perdu ». Si la péremption de fonds introduite autour de 2005 dans le cadre de la comptabilité d'exercice signifie que le Ministère est en mesure de reporter les fonds inutilisés à des exercices ultérieurs, plutôt que de les perdre, cette pratique est loin d'être parfaite. « À mon avis, l'idée que des fonds demeurent inutilisés à la fin de l'exercice est déplorable, peu importe les règles ou les concepts comptables sur lesquels on s'appuie », a-t-il affirmé, soulignant que d'importants fonds inutilisés démontrent « qu'il y a des problèmes structurels dans notre système d'approvisionnement et que le ministère va continuer de perdre les fonds inutilisés chaque année si ces problèmes ne sont pas réglés ». Comme l'a fait valoir M. Perry :

Si l'équipement n'est pas acheté conformément au calendrier, l'argent est perdu. Le pouvoir d'achat lié à ces fonds est diminué, puisqu'il n'est

<sup>48</sup> Le Parlement autorise les organisations fédérales à dépenser des fonds dans le cadre du processus budgétaire et des projets de loi de crédits qui en découlent. Les organisations ne peuvent dépasser leurs crédits et l'autorisation ne dure que jusqu'à la fin de l'exercice. Les fonds alloués par le Parlement qui n'ont pas été dépensés à la fin de l'exercice et ne sont plus disponibles pour les exercices ultérieurs sont réputés « inutilisés ». Voir Alex Smith, « [Le cycle financier parlementaire](#) ». *Publication de recherche de la Bibliothèque du Parlement*, 27 janvier 2016.

pas indexé selon l'inflation. Si les fonds sont reportés, on les conserve, mais c'est l'argent d'hier au taux d'intérêt de demain, de fait, alors il y a une baisse du pouvoir d'achat. Vous ne remplacez pas l'équipement selon le calendrier établi, alors l'équipement que vous tentez d'entretenir jusqu'au remplacement prend de l'âge et devient plus coûteux à utiliser, puis viennent les problèmes de calendrier<sup>49</sup>.

Réfléchissant aux engagements futurs, David Perry a déclaré au comité que « l'accent devrait être mis sur les biens d'équipement à long terme. Durant l'intervention en Afghanistan, nous avons constaté que le personnel est plus concentré dans les opérations terrestres. Nous en avons besoin pour tous les types d'opérations militaires. Il faut conserver une capacité technique, qui est difficile à activer et à désactiver rapidement, mais c'est dans les immobilisations que l'on doit continuellement investir au fil du temps, et ces investissements doivent être plus importants que ceux que nous avons faits<sup>50</sup> ».

Le *Guide d'acquisition de la Défense* de 2016, qui met en lumière des besoins prioritaires en matière de défense, devrait servir de référence pour suivre attentivement les besoins des forces armées, et il devrait être publié dans un format plus convivial et propice au suivi. Malheureusement, pour les parlementaires comme pour le public, l'information y est présentée sous une forme qu'il est difficile de suivre afin de s'assurer que le gouvernement atteint ses objectifs.

Compte tenu des priorités importantes exposées dans le *Guide d'acquisition de la Défense* et de la nécessité de financer les priorités selon une approche systémique claire, tout en favorisant la transparence accrue désirée par le gouvernement, le comité recommande :

**Recommandation 3 :**

**Que le gouvernement du Canada instaure un cadre de financement à long terme pour assurer la stabilité et la pérennité des investissements et, ainsi, renouveler les capacités fondamentales des Forces armées canadiennes tout en renforçant la transparence et l'imputabilité et en éliminant le problème des fonds destinés aux besoins opérationnels des forces militaires canadiennes qui ne sont pas utilisés.**

**Recommandation 4 :**

**Que, parallèlement à l'augmentation du financement versé pour la défense du Canada, le gouvernement consacre systématiquement des fonds aux priorités cernées dans le *Guide d'acquisition de la Défense* et qu'il mette à jour le guide pour tenir compte :**

- 1. des caractéristiques propres à chaque projet;**
- 2. du fait que le projet est financé ou non;**
- 3. du moment où le projet sera financé;**
- 4. du moment où le processus d'acquisition sera terminé.**

<sup>49</sup> SECD, [Témoignages](#), 14 novembre 2016, David Perry.

<sup>50</sup> SECD, [Témoignages](#), 14 novembre 2016, David Perry.

## RENOUVELLEMENT/TRANSFORMATION DE LA DÉFENSE

---

L'augmentation du financement, bien qu'elle soit essentielle, n'est pas la seule solution. Le ministère de la Défense nationale a lancé en 2013 une stratégie de « renouvellement de la défense » qui « générera entre 750 millions de dollars et 1,2 milliard de dollars annuellement [d'ici 2017-2018], qui seront réinvestis dans les capacités militaires et la disponibilité opérationnelle<sup>51</sup> ». S'appuyant sur cette stratégie, le premier ministre actuel s'est engagé, dans sa plateforme électorale, à :

**« mettr[e] en place les recommandations faites dans le Rapport sur la transformation des Forces armées canadiennes [...ainsi qu'à] moderniser les forces armées et [à] augmenter leur efficacité, notamment en réduisant la taille de l'administration, autant du côté gouvernemental que militaire, afin de renforcer les opérations sur la ligne de front. »**

*(Changer ensemble : Le bon plan pour renforcer la classe moyenne, p. 77)*

Ces objectifs sont importants et ils aideront à s'assurer que les ressources consacrées à la défense serviront bel et bien à soutenir les hommes et les femmes qui nous défendent sur la ligne de front.

Malheureusement, ces engagements pris par le gouvernement lors de la dernière campagne n'apparaissent pas dans la lettre de mandat du ministre de la Défense nationale, et que le Parlement n'a toujours pas été informé de la manière dont les recommandations du rapport seront mises en œuvre. Le comité prend note de la demande de nombreux témoins selon laquelle il faut parvenir à un plus grand consensus sur le maintien d'un financement stable pour la défense, et il rappelle que le gouvernement actuel s'est engagé à réduire les coûts indirects et à réinvestir l'argent économisé dans les priorités sur la ligne de front. Pour cette raison, le comité recommande :

### **Recommandation 5 :**

**Que le ministre de la Défense nationale fasse état des progrès réalisés dans le cadre de la stratégie de renouvellement et de transformation de la Défense au Parlement dans les 180 jours, et chaque année par la suite.**

---

<sup>51</sup> *Renouvellement de la Défense - Rapport annuel 2013-2014 - Sommaire du Plan stratégique.*

## VERS UNE POLITIQUE DE DÉFENSE INTÉGRÉE REPOSANT SUR UN CONSENSUS NATIONAL

---

La nouvelle politique canadienne en matière de défense doit tenir compte du contexte

De nos jours, l'environnement de la menace est tel qu'il faut pouvoir prendre des décisions de façon agile, éclairée et responsable. Aucun gouvernement, y compris celui du Canada, ne peut se permettre de simplement se débrouiller tant bien que mal au fil des incidents de sécurité, pas plus qu'il ne peut supposer que les enjeux de sécurité nationale se poseront toujours de manière à être à la portée des structures bureaucratiques existantes. Dans un monde instable et interconnecté, notre architecture de sécurité nationale doit constamment s'adapter pour être parée à toute éventualité.

Il est impossible de dire d'un gouvernement incapable d'évaluer l'évolution de la menace et de réagir rapidement et de la façon appropriée qu'il sert son objectif principal, à savoir défendre la nation et ses intérêts.

Plusieurs témoins ont dit craindre que l'Examen de la politique de défense soit créé en marge d'une architecture stratégique plus générale. Comme l'expliquait Tony Battista, président-directeur général de la Conférence des associations de la défense, « cet examen de la politique de défense s'effectue un peu en vase clos, sans l'articulation d'un cadre national stratégique en matière de sécurité de plus haut niveau, d'une grande stratégie en matière de sécurité nationale ou d'un examen des politiques internationales pour ancrer les politiques en matière de défense, de sécurité nationale et d'affaires étrangères<sup>52</sup> ». Le comité est d'avis que l'attitude du gouvernement par rapport à l'Examen de la politique de défense constitue une occasion manquée de coordination et de tirer profit de l'examen concerté des objectifs et des stratégies du Canada en matière de sécurité nationale, de développement et de politique étrangère.

Selon ce que le comité a appris, les intérêts nationaux doivent être au cœur de la nouvelle politique de défense du Canada afin de bien équilibrer les priorités concurrentes du gouvernement et d'articuler clairement l'orientation stratégique des forces militaires. En effet, il est impératif que les intérêts nationaux soient au centre de la politique pour obtenir l'appui de la population à long terme. Comme l'expliquait M. Battista, « il est essentiel de s'asseoir sur des justifications fortes et convaincantes fondées sur l'intérêt national pour convaincre les Canadiens et les autres ministères et organismes gouvernementaux de la nécessité d'établir et d'appuyer une politique de défense crédible, puis d'y consacrer les fonds nécessaires pour acquérir les capacités de défense dont les [Forces armées canadiennes] auront besoin pour accomplir efficacement les missions et les tâches qui leur seront confiées<sup>53</sup> », faute de quoi les obstacles seront nombreux et creuseront à coup sûr l'écart entre ce que nous pouvons faire et nos engagements, un écart qui afflige depuis longtemps les planificateurs en matière de défense et qui risque fort de nuire au Canada et aux Canadiens, créant ainsi une perte de crédibilité encore plus grave<sup>54</sup>.

Le comité en convient et recommande :

---

<sup>52</sup> SECD, [Témoignages](#), 20 juin 2016, Tony Battista.

<sup>53</sup> SECD, [Témoignages](#), 20 juin 2016, Tony Battista.

<sup>54</sup> SECD, [Témoignages](#), 20 juin 2016, Tony Battista.

**Recommandation 6 :**

**Que le gouvernement du Canada fasse un examen de la stratégie de sécurité nationale ainsi qu'un examen de la politique étrangère avant 2018 afin d'en assurer la coordination et l'intégration dans l'Examen de la politique de défense.**

**Recommandation 7 :**

**Que le gouvernement du Canada fasse tous les quatre ans, conformément à la loi, un examen de la politique de défense comprenant une vaste consultation publique.**

**Consultation parlementaire**

Il est essentiel de dégager un consensus sur les composantes de la politique de défense nationale et sur les Forces armées. Il est également important de se pencher, tous les quatre ans, sur la politique de défense afin de la mettre à jour.

Il incombe au ministre de la Défense nationale d'informer et d'éduquer les Canadiens sur le rôle de nos Forces armées et sur ce qu'elles font pour garantir notre sécurité et notre stabilité tout en venant au secours des Canadiens lorsqu'ils en ont le plus besoin, et notamment en cas d'urgences telles que des inondations, des tempêtes de verglas, ou bien des missions de recherche et de sauvetage, que ce soit en haute mer, dans des étendues sauvages ou dans le Grand Nord.

Bien que d'aucuns affirment que la proximité des États-Unis fait que les dépenses en défense sont, au Canada, moins urgentes, il n'en incombe pas moins au ministre d'expliquer à la population pourquoi nous avons besoin de Forces armées fortes ayant des capacités suffisantes. Pour l'appuyer en ce sens, les parlementaires et les comités du Sénat et de la Chambre des communes peuvent être invités à consulter le public, notamment à l'extérieur de la capitale nationale.

Le colonel (à la retraite) Charles Davies, que le comité a invité à partager sa longue expérience de travail sur des questions substantielles au sein du quartier général de la Défense nationale et de l'OTAN, a expliqué en ces termes la nécessité absolue d'un processus d'examen et de rédaction de politiques de défense inclusif et bien conçu :

Les quatre pays que j'ai étudiés [le Royaume-Uni, la France, l'Australie et les États-Unis] disposent tous de cadres solides afin d'analyser et de moderniser régulièrement leurs politiques de défense. Ces processus font participer non seulement le parti au pouvoir, mais aussi tous les autres partis du Parlement.

Par exemple, en Australie, il n'y a pas de débat national pour décider si le gouvernement achètera ou non des F-35 ou pour déterminer les priorités et les principaux investissements relatifs à la politique de défense du pays. Il en va de même en France et au Royaume-Uni. Dans ce dernier pays, le chef de l'opposition est souvent invité à assister aux réunions du conseil de sécurité nationale.

Ce qui fait sérieusement défaut au Canada, c'est un cadre qui, dans la structure politique, permettrait d'établir collectivement une vision

commune des besoins du pays et une orientation stratégique en matière de défense que les gouvernements successifs peuvent maintenir<sup>55</sup>.

Suffisamment dotés en ressources et investis de tous les pouvoirs dont ils ont besoin, les comités parlementaires sont le meilleur mécanisme pour tenir de vastes consultations sur des questions de politique publique. Le Sénat et la Chambre des communes devraient également participer davantage au processus décisionnel visant d'autres questions d'importance nationale. Il ne fait aucun doute que tous les déploiements militaires dans les régions où des vies risquent d'être perdues doivent être soumis à l'examen du Parlement et à un vote. Les parlementaires doivent être consultés afin qu'il soit possible d'évaluer en profondeur, publiquement et avec transparence les risques et les avantages des déploiements à l'étranger.

Afin que les parlementaires et les Canadiens soient pleinement informés des motifs justifiant la participation du Canada à des opérations de soutien de la paix, le comité recommande que le gouvernement dépose devant le Sénat et la Chambre des communes un « Énoncé de justification » donnant les détails de tous les déploiements à l'étranger auxquels participent des militaires canadiens. Cet énoncé indiquerait la taille de la mission, ses objectifs, les risques encourus, les règles de participation, les coûts et les détails d'un plan de désengagement à durée déterminée.

Au cours de la durée de vie d'un déploiement militaire à l'étranger, le Parlement – par l'intermédiaire de ses comités – devrait par ailleurs procéder à un examen éclairé en surveillant la validité de l'évaluation des risques initiale ou déterminer si, au contraire, il conviendrait que le Canada réévalue l'un ou l'autre des aspects de sa politique. En fait, pour s'assurer du bon arrimage des politiques du gouvernement aux attentes de la population, cette surveillance continue devrait s'étendre aux soins et au traitement post-déploiement – en fait, post-service – des membres des Forces armées canadiennes.

L'une des premières mesures qui permettraient de bâtir un consensus interpartis sur les enjeux militaires serait la création d'un comité mixte spécial sur l'approvisionnement militaire. En effet, ce comité permettrait aux parlementaires de pleinement comprendre les besoins à long terme de l'armée, ainsi que les implications, les coûts et les avantages des grands projets d'acquisition. Il concrétiserait aussi l'un des engagements pris par le gouvernement dans sa plateforme électorale, soit « Nous veillerons à ce que l'équipement soit acquis rapidement et sous une supervision rigoureuse du Parlement » (*Changer ensemble*, page 78). Par leurs travaux, les parlementaires siégeant à ce comité spécial favoriseront une discussion et une « supervision » moins partisans et plus informées des besoins militaires.

En conséquence, le comité recommande :

**Recommandation 8 :**

**Que le gouvernement du Canada travaille avec le Sénat et la Chambre des communes en vue d'établir une approche consensuelle pour traiter les questions concernant les militaires et les anciens combattants.**

<sup>55</sup> SECD, [Témoignages](#), 20 juin 2016, Charles Davies.

**Recommandation 9 :**

**Que le ministre de la Défense nationale s'assure que des membres des trois services (Armée de terre, Aviation et Marine) rencontrent au moins annuellement les parlementaires, en comité et en circonscription, afin d'approfondir la compréhension du rôle et des besoins des Forces armées canadiennes.**

**Recommandation 10 :**

**Que le premier ministre informe régulièrement le chef de l'opposition officielle et le chef du troisième parti sur les questions de sécurité nationale et de défense.**

**Recommandation 11 :**

**Que le Parlement du Canada crée un comité parlementaire mixte spécial réunissant le Sénat et la Chambre des communes, qui étudiera les questions d'approvisionnement militaire et produira des rapports sur le sujet.**

## LES PRIORITÉS DU CANADA EN MATIÈRE DE DÉFENSE

---

### Cybernétique et espace : une partie intégrante de la défense et de la sécurité nationale du Canada

L'Examen de la politique de défense doit également tenir compte de la nature de plus en plus contestée ou, du moins, opérationnelle de la cybernétique et de l'espace. Le brigadier-général (à la retraite) Jim Cox a dit quant à lui : « Si vous pensez à ce que nous avons maintenant, nous avons des éléments capables de s'engager dans des combats et des conflits maritimes, terrestres et aériens. Un jour, cela va inclure l'espace, et il y a en ce moment toute la cybernétique. D'après ce genre de logique, cela fait partie de la guerre et c'est un autre aspect sur lequel nous devons être en mesure d'agir<sup>56</sup>. » Il a ajouté : « Je pense que l'espace, même s'il n'est pas un lieu de bataille, est un lieu important en ce moment en raison des satellites, des radars, de l'imagerie, et ainsi de suite. L'espace fait partie des enjeux et nous ne pouvons l'ignorer<sup>57</sup>. »

#### AGENCE SPATIALE CANADIENNE

La mission de la Constellation RADARSAT (MCR) tire profit de trois satellites identiques d'observation de la Terre. Cette mission constitue un profond changement de paradigme par rapport aux missions RADARSAT antérieures. Au lieu de lancer un seul grand satellite en vue d'une exploitation pendant plusieurs années, les capacités du système seront réparties sur plusieurs petits satellites, ce qui aura pour effet de réduire l'intervalle de survol d'une même cible et de proposer un système plus robuste et plus souple pouvant être entretenu à faible coût et pouvant être mis sur orbite à l'aide de lanceurs moins onéreux.

La fréquence de réobservation grandement accrue, conjuguée au contrôle orbital de grande précision, permettra la mise en œuvre d'applications interférométriques intersatellitaires de pointe basées sur un cycle de quatre jours, lesquelles applications autoriseront la création de cartes cohérentes et très précises des changements.

L'approche adoptée pour la conception de la Constellation RADARSAT assurera la pérennité des données de bande C pour les utilisateurs de RADARSAT et proposera une nouvelle série d'applications.

- surveillance maritime (surveillance des glaces, des vents, de la pollution par les hydrocarbures et des navires);
- gestion des catastrophes (atténuation, avertissement, intervention et rétablissement);
- suivi des écosystèmes (agriculture, milieux humides, foresterie et surveillance des changements en zones côtières).

Outre ces trois principaux domaines d'utilisation, on s'attend à ce que les données de la Constellation RADARSAT trouvent une vaste gamme d'applications particulières dans les secteurs public et privé, et ce, tant au Canada qu'à l'étranger.

Par exemple, bien que la mission ait été conçue au départ pour satisfaire aux exigences en matière de sécurité maritime, elle favorisera considérablement la sécurité territoriale, en particulier dans l'Arctique. Le système assurera par jour jusqu'à quatre survols du Grand Nord canadien et plusieurs survols du passage du Nord-Ouest.

La fréquence accrue des réobservations favorise diverses applications fondées sur la collecte régulière de données et la création d'images composites qui font ressortir les changements temporels. De telles applications sont particulièrement utiles pour la surveillance des effets attribuables au changement climatique, à l'évolution de l'occupation du sol, aux changements côtiers, à l'affaissement du sol en milieux urbains et même aux conséquences anthropiques sur le milieu à l'échelle locale.

Source : <http://www.asc-csa.gc.ca/fra/satellites/radarsat/default.asp>.

<sup>56</sup> SECD, [Témoignages](#), 20 juin 2016, brigadier-général Jim Cox.

<sup>57</sup> SECD, [Témoignages](#), 20 juin 2016, brigadier-général Jim Cox.

À ce propos, les biens spatiaux ne font pas partie, à l'heure actuelle, des infrastructures nationales essentielles. Non seulement l'espace est un domaine opérationnel de plus en plus important pour les Forces armées canadiennes, mais les biens spatiaux comme le système mondial de localisation (GPS) et les satellites de télécommunications de la série Anik sont essentiels à la sécurité et au bien-être économique du pays dans son ensemble.

L'Agence spatiale canadienne a confirmé que la mission de la Constellation RADARSAT, grâce à laquelle le Canada pourra compter sur trois satellites RADARSAT d'observation de la Terre, est prévue pour 2018<sup>58</sup>. Compte tenu cependant que les Forces armées canadiennes utilisent beaucoup les fonctions d'imagerie de RADARSAT, le gouvernement doit consacrer plus d'efforts à la protection de cette technologie importante.

Selon ce que le comité a appris, les satellites canadiens seraient une vulnérabilité importante des infrastructures de télécommunications du Canada étant donné le rôle vital qu'ils jouent dans les communications quotidiennes partout au Canada, ainsi qu'en matière de recherche et de sauvetage. En réponse à ce problème, il a été question d'inclure les satellites dans les infrastructures essentielles, à savoir les infrastructures indispensables à la santé, à la sécurité et au bien-être économique du Canada.

Les télécommunications, l'Internet, les prévisions météorologiques, le système bancaire et le dépistage aérien dépendent tous de satellites que le Canada a envoyés dans l'espace ou dont il dépend lui-même dans le cas des constellations de GPS gérés par les États-Unis. Par ailleurs, les satellites sont essentiels pour suivre le trafic maritime et jouent souvent un rôle important dans la prévention et l'interruption d'activités illicites se déroulant sur les côtes canadiennes ou en mer. Il a été question de la vulnérabilité de ces systèmes en comité lors d'une discussion sur la panne du satellite Anik F2 en octobre 2011. Il convient de noter que la panne du satellite est attribuable à un problème de mise à jour d'un logiciel. En d'autres mots, les satellites (et les stations au sol qui les soutiennent) peuvent avoir des vulnérabilités cybernétiques. Cet incident a fait perdre au Nunavut la majeure partie de sa capacité de télécommunications.

Dans son témoignage, l'Agence spatiale canadienne a indiqué que l'endommagement de ces systèmes peut avoir des conséquences désastreuses. Sylvain Laporte, président de l'Agence, a déclaré que « [l]a plupart des satellites, surtout les infrastructures critiques, comme les satellites de télécommunications, sont utiles à de nombreux pays. Vouloir attaquer de telles infrastructures aurait des conséquences désastreuses<sup>59</sup> ». En conséquence, l'Agence plaide pour la redondance des systèmes satellitaires du Canada. Luc Brûlé, vice-président de l'Agence, a déclaré pour sa part ce qui suit :

Quand nous parlons d'infrastructure, il est en fait question de redondance et de résilience. Il est risqué de n'avoir qu'un seul satellite pour certaines applications clés. Il faut bâtir un système comportant plusieurs éléments. De nos jours, on commence à voir apparaître des constellations de satellites. En cas de défaillance de l'un d'entre eux,

---

<sup>58</sup> SECD, [Témoignages](#), 21 novembre 2016, Sylvain Laporte.

<sup>59</sup> SECD, [Témoignages](#), 21 novembre 2016, Sylvain Laporte.

d'autres peuvent prendre la relève. Notre infrastructure doit être suffisamment complète pour pouvoir répondre à de telles éventualités<sup>60</sup>.

L'Agence spatiale canadienne appuie « l'idée de conférer à un grand nombre de nos satellites le statut d'infrastructure essentielle <sup>61</sup> ». Ainsi, ils seraient intégrés à la Stratégie nationale sur les infrastructures essentielles et au Plan d'action sur les infrastructures essentielles, qui précisent les approches fondées sur les risques pour les biens et les systèmes jugés comme faisant partie des infrastructures essentielles afin d'en assurer la résilience.

Selon Luc Brûlé, l'Agence ne peut pas de son propre chef donner à des satellites le statut d'infrastructures essentielles pour qu'ils reçoivent la protection qui en découle. Une telle désignation relève d'une décision politique en dehors du contrôle de l'organisme qui devrait être étudiée au niveau fédéral.

Le comité est d'accord que la prochaine politique de défense du Canada devra tenir compte des nouvelles réalités du contexte opérationnel mondial. En conséquence, il recommande :

**Recommandation 12 :**

**Que le gouvernement du Canada explore les possibilités de coordonner une stratégie de cybersécurité commune intégrée avec les États-Unis et d'autres pays et qu'il fasse état au Parlement des meilleures options dans les 180 jours.**

**Recommandation 13 :**

**Que le gouvernement du Canada :**

- 1. accorde aux satellites et aux installations de radars le statut d'infrastructures essentielles;**
- 2. cherche des moyens de sécuriser l'éventail complet des biens d'infrastructure essentielle contre les menaces importantes, y compris les impulsions électromagnétiques, d'ici 2020, en partenariat avec les États-Unis et d'autres pays, et qu'il fasse état de son travail à cet égard au Parlement dans les 180 jours et chaque année par la suite.**

<sup>60</sup> SECD, [Témoignages](#), 21 novembre 2016, Luc Brûlé.

<sup>61</sup> *Ibid.*

## **Ce que le Canada doit faire pour assurer le bon fonctionnement du NORAD : Participer à la défense contre les missiles balistiques**

### **Les missions du NORAD**

En étroite collaboration avec des partenaires de la défense intérieure, de la sécurité et du maintien de l'ordre, il assure la prévention d'attaques aériennes contre l'Amérique du Nord et sauvegarde la souveraineté des espaces aériens des États-Unis et du Canada, en garantissant une réponse efficace à toute activité aérienne inconnue, indésirable et non autorisée, approchant et opérant à l'intérieur des espaces aériens concernés par sa mission, et il fournit également l'alerte aérospatiale et maritime pour l'Amérique du Nord.

Le NORAD adapte continuellement sa structure afin de répondre aux exigences d'un monde en mutations constantes en accomplissant des missions essentielles. Le commandant du NORAD relève à la fois du président des É.-U. et du premier ministre du Canada. Son quartier général se trouve à la base aérienne Peterson, au Colorado. Le Centre de commandement du NORAD et du Commandement de l'Amérique du Nord (USNORTHCOM) sert de point de collecte et de coordination central de données pour un système global de capteurs conçu pour fournir au commandant ainsi qu'aux dirigeants canadiens et américains une image exacte de toute menace aérospatiale ou maritime. Trois quartiers généraux subalternes, situés à la base de l'Armée de l'air américaine Elmendorf, en Alaska, à la Base des Forces canadiennes Winnipeg, au Manitoba, et à la base de l'Armée de l'air américaine Tyndall, en Floride, reçoivent des directives du commandant et des opérations de contrôle aérien relativement à leurs régions de responsabilités respectives.

Source : <http://www.norad.mil/About-NORAD/> [TRADUCTION]

Il est de la responsabilité du gouvernement du Canada de protéger les Canadiens de toute attaque venant du ciel. Nous avons établi un partenariat stratégique avec le NORAD qui nous permet de collaborer avec nos alliés américains à nous défendre contre toute attaque d'avion. Cependant, nous n'avons pas réussi à atteindre le même degré d'intégration pour les missiles. En l'état, les commandants militaires canadiens doivent quitter la salle, au quartier général du NORAD, en cas d'attaque de missile visant une ville canadienne ou l'Amérique du Nord. Le problème est donc simplement que, si nous sommes présents en cas d'attaque d'avion, nous ne le sommes pas en cas d'attaque de missile. Cette décision politique, de la part des gouvernements successifs, nuit à la souveraineté canadienne et réduit notre rôle au sein du partenariat qu'est le NORAD. Une telle situation, inacceptable, a déjà été abordée en 2014 dans un rapport précédent du comité sur la défense antimissiles balistiques.

Car, comme David Perry l'a rappelé au comité, « le Canada n'a aucune défense contre les missiles balistiques<sup>62</sup> ». Le Canada, selon lui, présente à cet égard des lacunes sur le plan des capacités opérationnelles. L'ancien ministre de la Défense nationale, l'honorable Peter MacKay, a dit que « le moment [était] venu d'aborder cette question<sup>63</sup> ». Le lieutenant-général (à la retraite) Roméo Dallaire a expliqué que compte tenu des améliorations, la technologie en matière de défense contre les missiles balistiques est maintenant suffisamment avancée « pour justifier le

<sup>62</sup> SECD, [Témoignages](#), 14 novembre 2016, David Perry.

<sup>63</sup> SECD, [Témoignages](#), 13 juin 2016, l'honorable Peter MacKay.

besoin d'adhérer au programme », et a affirmé que « nous avons beaucoup à gagner en faisant partie du programme dans son ensemble<sup>64</sup> ».

Le lieutenant-général (à la retraite) Louis Cuppens a invité le comité à tenir compte du fait que « le Canada a beaucoup à offrir » en matière de défense contre les missiles balistiques, et affirmé que, par exemple, « nous pourrions participer au mode de détection. Nous pourrions participer au mode de guidage ou au mode de recherche et développement<sup>65</sup> ».

Comme le faisait observer le comité en 2014 dans son étude *Le Canada et la défense antimissiles balistiques : S'adapter à l'évolution du contexte de menace*, le Canada participe déjà au « mode de détection » par l'entremise de l'accord de 2004 permettant d'utiliser aux fins de la défense contre les missiles balistiques les renseignements relatifs aux alertes fournies au Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD). Cependant, participer à la détection d'une menace est toute autre chose que de participer à la réponse à cette menace.

Le comité maintient depuis longtemps que le Canada devrait participer pleinement au programme de défense contre les missiles balistiques des États-Unis. Selon lui, il en va de l'intérêt du Canada de prendre part au processus décisionnel concernant l'architecture stratégique de la défense contre les missiles balistiques et les interventions menées en réponse aux menaces.

À la lumière du régime nord-coréen, imprévisible et provocateur, ainsi que de son programme de développement de missiles balistiques et de tests nucléaires, des questions concernant les ambitions nucléaires de l'Iran, ainsi que des menaces que posent les pays voyous, le comité maintient la recommandation qu'il avait formulée dans son étude datant de 2014 voulant que le gouvernement du Canada conclue un accord avec les États-Unis pour participer, comme partenaire, à la défense antimissiles balistiques.

**Recommandation 14 :**

**Que le gouvernement du Canada devienne un partenaire à part entière des États-Unis dans la défense antimissiles balistiques, qu'il offre des emplacements stratégiques en vue d'installer des radars et collabore à des activités communes de recherche et de partenariats technologiques.**

<sup>64</sup> SECD, *Témoignages*, 19 septembre 2016, lieutenant-général (à la retraite) Roméo Dallaire.

<sup>65</sup> SECD, *Témoignages*, 20 septembre 2016, lieutenant-général (à la retraite) Louis Cuppens.

**« Tout le monde est responsable, et personne ne l'est. »**

## **RÉGLER LES PROBLÈMES DE L'APPROVISIONNEMENT MILITAIRE**

---

Il est clair que l'approvisionnement constitue, après le manque de financement, le deuxième principal problème du ministère de la Défense nationale. Le Ministère est actuellement dans l'incapacité de faire l'acquisition du matériel dont il a besoin de façon efficace et en temps voulu. C'est le résultat du mandat qui lui est actuellement conféré par la loi et du trop grand nombre d'intervenants gouvernementaux dans le processus. Il en résulte malheureusement un système faible et inefficace qui perd, année après année, des fonds inutilisés et se révèle incapable de fournir le matériel nécessaire aux Forces armées canadiennes en respectant les délais et les budgets prévus.

Qu'il s'agisse de déployer des troupes, d'acquérir de nouveaux biens d'équipement ou de rédiger une nouvelle politique de défense, un processus décisionnel éclairé repose sur une combinaison de processus sérieux d'évaluation des risques et de processus opérationnels efficaces. S'adressant au comité, Dan Ross, ancien sous-ministre adjoint des Matériels au ministère de la Défense nationale, a fait valoir que le manque de clarté du processus d'approvisionnement matériel du Ministère engendre en fait des risques :

Le modèle actuel de reddition de comptes est clair. Tout le monde est responsable, et personne ne l'est. Trois organismes centraux et trois ministères se partagent la responsabilité, mais pas les conséquences; seul le ministère de la Défense nationale doit vivre avec les conséquences sur le budget, la vie des militaires et la production des effets<sup>66</sup>.

M. Ross a ensuite expliqué que le ministère de la Défense nationale supervise tous les aspects de l'approvisionnement, hormis les activités contractuelles prévues par la *Loi sur la production de défense*. Services publics et Approvisionnement Canada (auparavant Travaux publics et Services gouvernementaux Canada) est responsable des appels d'offres pour tous les projets d'une valeur supérieure à 1 million de dollars, un montant qui donne très peu de souplesse au Ministère pour acquérir de l'équipement de toute urgence. Une telle chose est inacceptable.

Il a poursuivi en précisant qu'au lieu d'être rationalisé afin d'en augmenter l'efficacité, le processus actuel d'approvisionnement de la défense est géré par de nombreux comités interministériels. Selon lui, cette forme de gestion entraîne inévitablement un accroissement des risques de retards dans le calendrier. Il a ajouté ceci :

Au sein du ministère de la Défense nationale, ces conséquences prennent la forme d'une obsolescence fonctionnelle ou de lacunes réelles sur le plan des capacités, de coûts de maintenance non nécessaires, d'un pouvoir d'achat réduit — pour les combattants en service, cela représente 1 million de dollars par jour — et d'une augmentation en ce qui concerne les coûts, la technologie et les risques politiques<sup>67</sup>.

---

<sup>66</sup> SECD, [Témoignages](#), 20 juin 2016, Dan Ross.

<sup>67</sup> *Ibid.*

## **Modifier les processus internes**

M. Perry a joint sa voix à celle de Dan Ross et a aussi critiqué le processus actuel d'approvisionnement de la défense. Toutefois, il a ajouté que les processus de gestion de projets internes du ministère de la Défense nationale laissaient eux aussi beaucoup à désirer. Selon lui, une initiative du vice-chef d'état-major lancée en 2012 en vue d'alléger les lourdeurs administratives liées à l'approbation des projets internes n'a toujours pas porté ses fruits cinq ans plus tard.

M. Perry situait le processus d'approvisionnement du Ministère dans la vague de changements instaurés en 2009 au sein de l'appareil fédéral relativement à l'approbation des projets dans le cadre de la *Loi fédérale sur l'imputabilité*. Il a décrit une tentative de recourir à une approche plus évoluée pour gérer les risques qui a donné des résultats imprévus et indésirables :

Maintenant, les projets [d'approvisionnement] doivent suivre un processus d'évaluation qui nécessite pas mal de temps afin que l'on évalue le risque et la complexité qui s'y rattachent. L'avantage de cette façon de faire, c'est que, s'il s'agit d'un projet à faible risque, le ministre peut l'approuver, et ce processus est plus court que si l'on doit passer par le Conseil du Trésor, mais l'inconvénient, c'est qu'il est très laborieux de procéder à cette évaluation à chaque fois, pour chaque projet, alors que le ministère compte au total près d'un millier de projets, et que cela exige beaucoup de ressources<sup>68</sup>.

Ces retards, a-t-il indiqué, conjugués aux lourdeurs administratives et aux difficultés du ministère de la Défense nationale à produire un plan d'acquisition à long terme assortis de coûts réalistes ont causé la déroute du processus d'approvisionnement.

## **Trop d'intervenants**

Le gouvernement précédent a réagi à ces problèmes en créant un groupe de travail ministériel qui a fait appel à la contribution de tous les ministres clés (Défense, Travaux publics, Industrie, Pêches et Océans et Conseil du Trésor), de hauts fonctionnaires de ces ministères et de représentants d'entreprises qui participent à des projets d'approvisionnement importants. Le groupe de travail avait pour mandat d'établir des jalons de projet clairs, de résoudre les problèmes et les différends et de respecter les délais approuvés. Il a joué un rôle de premier plan dans la résolution des difficultés rencontrées dans le projet d'hélicoptère maritime et la Stratégie nationale de construction navale.

Le nouveau gouvernement a mis en place un processus différent de gestion des grands projets d'approvisionnement, qui est dirigé par un nouveau comité du Cabinet sur l'approvisionnement en matière de défense. Or, le nouveau processus fait intervenir un grand nombre de ministères (Défense nationale, Innovation, Sciences et Développement économique, Services publics et Approvisionnement, Transports et Conseil du Trésor) sous la présidence du ministre des Ressources naturelles. Nous craignons donc que le comité qui en est chargé ait beaucoup de mal à faire avancer rapidement les projets actuels, sans parler de la gestion des nombreux grands projets d'approvisionnement qu'il faudra mener dans les dix prochaines années.

<sup>68</sup> SECD, [Témoignages](#), 14 novembre 2016, David Perry.

Il y a trop d'intervenants dans le processus d'approvisionnement actuel, et on ne se concentre pas assez sur la nécessité de terminer les projets en respectant les délais et les budgets établis. Les retards observés dans les projets d'approvisionnement de la Garde côtière et de la Marine (navires non destinés au combat), dans le cadre de la Stratégie nationale de construction navale, en sont la preuve.

Des témoins ont suggéré que le Canada s'inspire de l'Australie, où un organe d'approvisionnement de la défense bipartisan, dont les coûts font l'objet d'une vérification indépendante, a pu produire un plan d'acquisition de matériel de défense de 20 ans. Ce plan d'acquisition exposerait des projets précis, chacun assorti de bandes très étroites relativement aux coûts et échelonné sur le temps.

En Australie, le Groupe d'acquisition et de maintien des capacités (CASG)<sup>69</sup> réunit sous un seul toit les fonctions d'approvisionnement en équipement militaire et répond aux besoins en approvisionnement des Forces de défense australiennes. Le CASG, qui relève du ministère australien de la Défense, est l'agence principale de mise en œuvre des projets d'approvisionnement en défense. Il est aussi chargé de renforcer les partenariats stratégiques avec l'industrie. L'objectif consiste à mettre en place, au sein du CASG, un « noyau » de fonctionnaires qualifiés responsables de gérer une fonction d'« acheteur intelligent » au gouvernement, ce qui permettra à la Défense de se concentrer sur la planification et la gouvernance des projets d'approvisionnement, et à l'industrie, de se concentrer sur leur exécution.

Comme le disait le colonel (à la retraite) Charles Davies, « il faut que notre orientation stratégique globale en matière de défense soit solidement établie afin qu'elle soit raisonnablement stable pour 5, 10, 15, 20 ou 25 ans, et ce, pour ne pas prendre de mauvaises décisions d'investissement ou pour que les bonnes décisions d'investissement ne soient pas critiquées et annulées ultérieurement<sup>70</sup> ».

Dan Ross a laissé entendre que la structure de gouvernance bureaucratique du Canada est à l'origine de certaines des faiblesses de sa stratégie d'approvisionnement. Il a donné des exemples de ce qu'il a qualifié de « gestion excessive et de chevauchements redondants que l'on voit chaque jour<sup>71</sup> ».

Tony Battista a avancé que l'on pourrait éviter les processus bureaucratiques fastidieux et les répercussions négatives des politiques partisanes en créant un organisme non partisan « qui transcende toutes les allégeances politiques, dans le domaine de la planification en matière de défense afin que nous puissions nous concentrer sur les capacités et les aspirations de la nation<sup>72</sup> ».

Selon l'évaluation qu'en fait David Perry, les importantes compressions budgétaires subies depuis 2010 par l'approvisionnement national ont créé une lacune sur le plan de la disponibilité opérationnelle, car ce budget finance « l'entretien, la réparation et la remise en état de l'équipement

---

<sup>69</sup> <http://www.defence.gov.au/dmo/aboutcasg/>

<sup>70</sup> SECD, [Témoignages](#), 20 juin 2016, colonel (à la retraite) Charles Davies.

<sup>71</sup> SECD, [Témoignages](#), 20 juin 2016, Dan Ross

<sup>72</sup> SECD, [Témoignages](#), 20 juin 2016, Tony Battista.

ainsi que l'achat de pièces de rechange<sup>73</sup> ». Ces compressions ont fait que « le budget d'approvisionnement national pour certaines flottes aériennes a chuté de jusqu'à 25 [%], et l'armée a cessé d'utiliser la moitié de ses véhicules de type B<sup>74</sup> ». En raison de ce manque de financement, a expliqué M. Perry, les forces armées continuent de subir certaines des répercussions persistantes des activités d'entretien, de réparation et de remise en état qui avaient été reportées.

Plusieurs témoins ont déclaré au comité que « rattraper » des années de dépenses inadéquates est un problème récurrent dans tout le système d'approvisionnement. Comme l'a expliqué M. Perry : « Alors nous continuons de reporter des acquisitions pour lesquelles l'argent avait été affecté plusieurs années auparavant. Le besoin d'effectuer ces acquisitions ne disparaît pas, mais il y a toujours de nouveaux besoins qui se profilent à l'horizon, et il faut les combler, faute de quoi il y aura des retards<sup>75</sup> ».

Une planification à long terme, assortie de ressources financières adéquates et de ressources humaines au sein du gouvernement pour administrer le système d'approvisionnement, est essentielle pour relancer l'approvisionnement de la défense, ont affirmé plusieurs témoins.

Afin de soutenir les projets d'approvisionnement actuels et permanents et de garantir le respect des échéances et le maintien de coûts raisonnables, le comité recommande :

**Recommandation 15 :**

**Que le gouvernement du Canada nomme un négociateur et interlocuteur en chef pour chaque projet d'approvisionnement d'une valeur supérieure à 1 milliard de dollars, et qu'il lui attribue la responsabilité et l'imputabilité.**

Pour la plupart des Canadiens, il est clair que le système actuel d'approvisionnement ne fonctionne pas bien. Le gouvernement du Canada doit procéder à une réforme en profondeur pour être capable de s'acquitter de ses nombreuses obligations en matière de défense. Le comité juge notamment essentiel de veiller à ce que les ressources humaines et financières nécessaires soient consacrées au processus pour qu'on puisse effectuer le travail non accompli et respecter l'échéancier des projets.

Le comité recommande :

<sup>73</sup> SECD, [Témoignages](#), 14 novembre 2016, David Perry.

<sup>74</sup> *Ibid.*

<sup>75</sup> *Ibid.*

**RECOMMANDATION 16 :**

**Que le gouvernement :**

- 1. mandate le ministère de la Défense nationale pour acquérir et fournir, en temps opportun, l'équipement dont les Forces armées canadiennes ont besoin; mettre à profit l'achat d'équipement de défense afin de créer des emplois et de stimuler la croissance économique; et simplifier les processus d'approbation de l'approvisionnement de la défense;**
- 2. transfère les responsabilités de toutes les fonctions d'approvisionnement des Forces armées et de la Garde côtière de Services publics et Approvisionnement Canada au ministère de la Défense nationale;**
- 3. établisse, au sein du ministère de la Défense nationale, une agence responsable des grands projets d'approvisionnement de la défense;**
- 4. prenne les mesures nécessaires, de manière provisoire, pour s'assurer que les grands projets d'approvisionnement en cours progressent de façon rapide et responsable en :**
  - c) recrutent, par contrat, des experts de l'approvisionnement, tout en assurant des formations, des déploiements et l'établissement d'un plan de rétention pour retenir personnel interne;**
  - d) maintenant une surveillance ministérielle directe de tous les grands projets afin de vérifier qu'ils respecteront les délais et les budgets fixés.**

## ANNEXE A

**TABLEAU 1 : Mise à jour sur les engagements principaux de la Stratégie de défense *Le Canada d'abord***

Engagements de la SDCD (2008)	Mise à jour (2017)
Faire passer le nombre de membres des Forces armées canadiennes à 100 000 (70 000 dans la Force régulière et 30 000 dans la Première réserve).	Au cours des dernières années, le gouvernement fédéral a réduit la cible de l'effectif autorisé des Forces armées canadiennes, qui s'établit actuellement à 68 000 membres dans la Force régulière et à 27 000 dans la Première réserve <sup>76</sup> .
« En plus d'acheter les quatre aéronefs C-17 <i>Globemaster</i> qui sont déjà en service, le gouvernement a fait l'acquisition de dix-sept nouveaux aéronefs de transport tactique C-130J <i>Hercules</i> et a annoncé son intention d'acheter seize hélicoptères <i>Chinook</i> CH-47F, trois navires de ravitaillement, 2 300 camions, jusqu'à 100 chars <i>Leopard 2</i> et de six à huit navires de patrouille extracôtiers <sup>77</sup> . »	<p>Le cinquième aéronef de transport stratégique C-17 a été acheté par le gouvernement fédéral en 2015. Les cinq aéronefs C-17 ont été livrés à l'ARC.</p> <p>Les 17 aéronefs de transport tactique C-130J <i>Super Hercules</i> ont été livrés à l'ARC.</p> <p>Le gouvernement fédéral a décidé d'acquérir 15 hélicoptères de transport moyen à lourd CH-47F <i>Chinook</i> plutôt que les 16 prévus initialement. Les 15 <i>Chinooks</i> ont été livrés à l'ARC.</p> <p>Au départ, le gouvernement fédéral prévoyait acheter trois navires de soutien interarmées pour remplacer les deux vieux pétroliers ravitailleurs de la MRC. Il a toutefois annulé ce projet en 2008, puis a lancé un nouveau projet de navires de soutien interarmées en 2010, qui prévoyait l'achat de deux (plutôt que trois) navires de soutien interarmées (avec la possibilité d'en acheter un troisième, sous réserve de la disponibilité de fonds supplémentaires). Les deux navires devraient être livrés à la MRC en 2020 ou en 2021.</p> <p>En attendant l'achèvement de deux navires de soutien interarmées, une capacité de soutien naval provisoire est en cours d'acquisition par l'intermédiaire d'un contrat avec Federal Fleet Services Inc. Le contrat prévoit la conversion d'un navire commercial en un pétrolier ravitailleur d'escadre qui devrait être livré à la Marine royale canadienne en 2017-2018.</p> <p>Depuis, le gouvernement fédéral a réduit à six le nombre de navires de patrouille extracôtiers et de l'Arctique à acheter pour la MRC. La construction du premier navire de patrouille extracôtier et de l'Arctique a commencé en 2015. Les six navires devraient être livrés à la MRC entre 2018 et 2023.</p> <p>Le projet de système de véhicules de soutien moyen (SVSM) prévoyait l'acquisition de 2 300 nouveaux camions logistiques de taille moyenne et de matériel connexe pour l'Armée canadienne, notamment jusqu'à 1 500 véhicules de modèle militaire normalisé (MMN) et jusqu'à 800 camions militarisés en vente sur le marché (MiLCOTS). Cependant, en 2009, le</p>

<sup>76</sup> MDN, [Rapport sur les plans et les priorités 2016-2017](#), p. 20.

<sup>77</sup> MDN, [Stratégie de défense Le Canada d'abord](#), p. 4.

Engagements de la SDCD (2008)	Mise à jour (2017)
	<p>gouvernement fédéral a annoncé que le nombre de camions MiLCOTS à acheter serait porté à 1 300, ce qui ferait passer à 2 800 le nombre total de camions à acquérir dans le cadre du projet de SVSM. Tous les camions MiLCOTS ont été livrés à l'Armée canadienne. Le contrat de véhicules de MMN a été octroyé en juillet 2015. Ces véhicules devraient être livrés à partir du milieu de 2017.</p> <p>Dans le cadre de la phase 1 du Projet de remplacement des chars (PRC), 100 chars de combat <i>Leopard 2</i> ont été achetés au gouvernement néerlandais. La phase 2 du PRC comprend la réparation, la révision et la mise à niveau de 82 de ces véhicules en chars de combat principaux (CCP) et la conversion de huit d'entre eux en véhicules blindés de dépannage (VBD). Les 10 autres véhicules ont été fournis au projet de l'Amélioration de la mobilité des forces (AMF) en vue de leur conversion en VBD et en engins blindés du génie (EBG) (voir la section sur l'AMF ci-dessous). Jusqu'à présent, les 82 CCP et les huit VBD ont été livrés à l'Armée canadienne<sup>78</sup>.</p>
15 navires pour remplacer les destroyers et les frégates en service à compter de 2015.	<p>La construction des 15 navires de combat de surface canadiens n'est pas encore commencée. En octobre 2016, le gouvernement fédéral annonçait la publication de la demande de propositions (DDP) portant sur la conception des navires de combat de surface pour le Canada. On s'attend à ce que le choix du concept du navire soit fixé d'ici l'été 2017. Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) prévoit que la construction des premiers navires de combat de surface canadiens démarrera au début des années 2020<sup>79</sup>. On s'attend à ce que les 15 navires de guerre soient livrés à la MRC entre la fin des années 2020 et le milieu des années 2040<sup>80</sup>.</p>
De 10 à 12 aéronefs de patrouille maritime pour remplacer la flotte d'avions patrouilleurs CP-140 Aurora de l'ARC à partir de 2020.	<p>Le remplacement des CP-140 Aurora n'a pas encore été annoncé. Cependant, en 2014, le gouvernement fédéral a annoncé son intention d'accroître la flotte d'avions CP-140 Aurora de l'ARC modernisés, pour la faire passer de 10 à 14, et d'étirer leur vie utile jusqu'à 2030<sup>81</sup>.</p> <p>L'ARC envisage encore de remplacer le CP-140 Aurora par un nouvel aéronef multimissions canadien (AMC) au cours des prochaines années. Selon le ministère de la Défense nationale, il est prévu que le contrat visant l'AMC soit octroyé en 2025 et que le nouvel aéronef soit livré entre 2026 et 2036. Le nombre exact d'AMC à acheter n'a pas encore été déterminé<sup>82</sup>.</p>

<sup>78</sup> MDN, « [Rapport d'Étape sur les projets de transformation et les grands projets de l'État](#) », *Rapport sur les plans et les priorités 2016-2017*.

<sup>79</sup> MDN, [Annonce du processus concurrentiel visant la sélection du plan des navires de combat canadiens](#), communiqué, 27 octobre 2016.

<sup>80</sup> MDN, « [Rapport d'Étape sur les projets de transformation et les grands projets de l'État](#) », *Rapport sur les plans et les priorités 2016-2017*.

<sup>81</sup> *Ibid.*

<sup>82</sup> MDN, « [Systèmes aérospatiaux](#) », *Guide d'acquisition de la Défense 2016*.

Engagements de la SDCD (2008)	Mise à jour (2017)
17 aéronefs à voilure fixe de recherche et sauvetage (AVFSAR) à compter de 2015.	Aucun AVFSAR n'a encore été livré à l'ARC. En décembre 2016, le gouvernement fédéral a annoncé la sélection de l'Airbus C-295 comme nouvel AVFSAR de l'ARC. Le contrat prévoit l'achat de 16 C-295. La livraison de l'aéronef à l'ARC est prévue entre 2019 et 2022 <sup>83</sup> .
65 avions de chasse de nouvelle génération pour remplacer les chasseurs à réaction CF-18 à partir de 2017.	<p>En 2010, le gouvernement fédéral a annoncé son intention d'acquérir 65 avions de chasse furtifs F-35 Lightning II de Lockheed-Martin pour remplacer les CF-18 au cours des années suivantes<sup>84</sup>.</p> <p>Toutefois, des rapports du directeur parlementaire du budget (DPB) et du Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) en mars 2011 et en avril 2012, respectivement, ont fait état de problèmes liés au processus d'acquisition et aux coûts estimatifs de l'achat des 65 F-35<sup>85</sup>. En 2012, le gouvernement fédéral a répondu en chargeant KPMG d'exécuter une vérification indépendante du projet de F-35. Plus tard en 2012, lorsque KPMG a signalé que les coûts du projet étaient encore plus élevés que ce qui avait été révélé dans les rapports du DPB et du BVG, le gouvernement a suspendu le processus d'acquisition jusqu'à ce que d'autres options puissent être étudiées. L'évaluation d'autres chasseurs (le F-18 Super Hornet de Boeing; le Rafale de Dassault; le Typhoon d'Eurofighter et le F-35 de Lockheed-Martin) s'est terminée en décembre 2014<sup>86</sup>. Toutefois, aucune décision concernant le remplacement des CF-18 n'avait été prise au moment du déclenchement de la campagne électorale fédérale d'octobre 2015.</p> <p>En novembre 2016, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il entreprenait « les étapes nécessaires pour préparer un processus concurrentiel ouvert et transparent dans le but de trouver un remplacement permanent au chasseur CF18 du Canada » et que, entre-temps, il « entamera des discussions avec le gouvernement des États-Unis et Boeing pour l'approvisionnement potentiel, et le soutien en service, de 18 chasseurs Super Hornet qui seront utilisés provisoirement pour augmenter la flotte actuelle jusqu'à la transition vers un remplacement permanent<sup>87</sup> ». Selon des reportages récents</p>

<sup>83</sup> MDN, [Les Forces armées canadiennes recevront de nouveaux aéronefs de recherche et de sauvetage](#), communiqué, 8 décembre 2016.

<sup>84</sup> MDN, [Le chasseur de la nouvelle génération au Canada : l'avion d'attaque interarmées F-35 Lightning II](#), 16 juillet 2010; MDN, [Annonce portant sur les chasseurs de la nouvelle génération](#), 16 juillet 2010.

<sup>85</sup> Bureau du directeur parlementaire du budget, [Estimation de l'impact financier du projet d'achat d'avions de combat interarmées F-35 Lightning II](#), Ottawa, 10 mars 2011; Bureau du vérificateur général du Canada, « [Chapitre 2 : Le remplacement des avions de combat du Canada](#) », *Rapport du vérificateur général du Canada*, printemps 2012.

<sup>86</sup> David Pugliese, « [Canada and the F-35 – The Ups and Downs of a Controversial Fighter Jet Purchase](#) », *Ottawa Citizen*, 22 septembre 2015.

<sup>87</sup> MDN, [Définition du processus d'approvisionnement : le remplacement de la flotte de CF18 du Canada](#), document d'information, 22 novembre 2016

Engagements de la SDCD (2008)	Mise à jour (2017)
	<p>dans les médias, le gouvernement fédéral s'attend à ce que le premier aéronef F-18 Super Hornet soit livré à l'ARC en 2019<sup>88</sup>. Parallèlement, en 2014, le gouvernement fédéral a annoncé que les nouvelles mises à niveau pour prolonger la vie utile permettraient de maintenir la flotte de l'ARC (76 CF-18) en vol jusqu'en 2025 (plutôt qu'en 2020)<sup>89</sup>.</p> <p>Il est prévu que les travaux seront réalisés au cours des prochaines années par le truchement du projet de prolongation de la vie utile du CF-188 jusqu'en 2025. Le ministère de la Défense nationale s'attend à publier une demande de propositions en 2017 et à octroyer le contrat en 2018<sup>90</sup>.</p>
Acquisition d'une nouvelle famille de véhicules et de systèmes de combat terrestre.	<p>En 2009, le gouvernement fédéral a lancé le projet Famille de véhicules de combat terrestre (FVCT), qui prévoyait la modernisation de la flotte de véhicules blindés VBL III de l'Armée canadienne et l'acquisition de trois nouvelles flottes de véhicules de combat terrestre : des véhicules de combat rapproché (VCR), des véhicules de patrouille blindés tactiques (VPBT) et des véhicules dans le cadre du projet d'amélioration de la mobilité des forces (AMF).</p> <p>Le projet de modernisation des VBL III prévoyait la modernisation de 550 véhicules VBL III. Le premier véhicule mis à niveau a été livré à l'Armée canadienne en 2012. Selon le ministère de la Défense nationale, en avril 2016, plus de 300 véhicules avaient été mis à niveau. On s'attend à ce que tous les véhicules restants soient mis à niveau et livrés d'ici 2019<sup>91</sup>.</p> <p>Le projet des VCR prévoyait l'acquisition de 108 véhicules (avec option d'en obtenir 30 autres). Le projet a été annulé en 2013<sup>92</sup> en raison notamment des capacités améliorées des VBL III modernisés.</p> <p>Le projet des VPBT prévoyait l'acquisition de 500 véhicules (avec option d'en obtenir 100 autres). La livraison des véhicules a commencé en août 2016. On s'attend à ce que</p>

<sup>88</sup> Murray Brewster, « [Stopgap Super Hornet Purchase Could Have \\$5B to \\$7B Price Tag](#) », *CBC News*, 31 janvier 2017.

<sup>89</sup> Steven Chase, « [Canada to Funnel Money into Upgrades to Keep CF-18 Fighter Jets Flying](#) », *The Globe and Mail*, 30 septembre 2014. Il est à noter que la flotte de CF-18 était composée de 77 aéronefs en 2014. Cependant, ce chiffre est passé à 76 à la suite de l'écrasement d'un CF-18 à Cold Lake, en Alberta, le 28 novembre 2016. MDN, [Écrasement d'un chasseur CF-188 Hornet de la 4<sup>e</sup> Escadre Cold Lake](#), 28 novembre 2016.

<sup>90</sup> MDN, « [Systèmes aérospatiaux](#) », *Guide d'acquisition de la Défense 2016*.

<sup>91</sup> MDN, « [Rapport d'Étape sur les projets de transformation et les grands projets de l'État](#) », *Rapport sur les plans et les priorités 2016-2017*.

<sup>92</sup> MDN, « [Le gouvernement du Canada renonce au projet d'acquisition des véhicules de combat rapproché](#) », 20 décembre 2013.

Engagements de la SDCD (2008)	Mise à jour (2017)
	<p>tous les véhicules soient livrés à l'Armée canadienne en 2017<sup>93</sup>.</p> <p>Le projet d'AMF prévoyait l'acquisition de 18 engins blindés du génie (EBG) et de quatre véhicules blindés de dépannage (VBD). Le premier EGB a été livré en 2015. En avril 2016, trois EBG et trois VBD avaient été livrés à l'Armée canadienne. La livraison du dernier véhicule est prévue en 2017<sup>94</sup>.</p>
Amélioration et modernisation de l'infrastructure.	<p>Depuis 2008, de nombreux projets d'infrastructure ont été lancés en vue de moderniser et de renouveler l'infrastructure du ministère de la Défense nationale et des Forces armées canadiennes dans tout le Canada. Pour obtenir une liste complète des divers projets d'infrastructure annoncés de 2009 à 2017, consultez le site Web <a href="#">Projets d'infrastructure</a> du Ministère<sup>95</sup>.</p>

<sup>93</sup> MDN, « [Rapport d'Étape sur les projets de transformation et les grands projets de l'État](#) », *Rapport sur les plans et les priorités 2016-2017*; MDN, [Véhicule de patrouille blindé tactique](#).

<sup>94</sup> MDN, « [Rapport d'Étape sur les projets de transformation et les grands projets de l'État](#) », *Rapport sur les plans et les priorités 2016-2017*.

<sup>95</sup> MDN, [Projets d'infrastructure](#).

## ANNEXE B

---

### Guide d'acquisition de la Défense de 2016

#### Nouvelles initiatives

1. Réparation et révision du véhicule aérien principal CC-115 Buffalo
2. Réparation et révision du véhicule aérien principal CC-138 Twin Otter
3. Contrats de soutien en service de la famille de véhicules Leopard 2
4. Contrat de système de sac de couchage
5. Maintien en puissance des véhicules de soutien blindés lourds
6. Maintien en puissance des véhicules utilitaires légers à roues
7. Maintien en puissance des véhicules résistants aux mines et protégés contre les embuscades Buffalo et Cougar
8. Société de classification non combattante – Appui d'une société de classification au sujet de la flotte de navires non combattants du MDN
9. Contrat des navires de la classe Halifax – Est
10. Contrat des navires de la classe Halifax – Ouest
11. Projet de modernisation du véhicule blindé léger III – 2<sup>e</sup> partie
12. Amélioration de la force légère
13. Système modulaire de sacs
14. Remplacement de pistolets
15. Future famille d'engins télépilotés terrestres
16. Entraînement initial des pilotes de chasse
17. Navire de la Réserve navale – Instruction
18. Systèmes conteneurisés
19. Ensemble de protection individuelle
20. Système de décontamination de l'équipement sensible
21. Gestion de l'information d'ordre chimique, biologique, radiologique et nucléaire
22. Détection, identification et contrôle combinés du risque chimique et biologique
23. Reconnaissance aérienne en repérage chimique, biologique, radiologique et nucléaire
24. Modernisation du chargeur-élévateur d'armement
25. Chaussures des membres de l'Aviation royale canadienne
26. Consolidation de la flotte de CC-144
27. Système télécommandé de chasse aux mines et de déminage
28. Environnement de collaboration du Groupe des cinq
29. Enceinte de détonique résistante à l'extrême-pression
30. Modélisation et simulation des systèmes de roquette et de missile
31. Lutte anti-sous-marine de la force
32. Installation modulaire de bioconfinement
33. Guerre électro-optique/infrarouge
34. Connaissance du domaine maritime à partir de l'espace
35. Radar transhorizon
36. Essais sous-marins Sentinelle dans l'Arctique canadien
37. Tâches, de Collection, de Traitement, d'Exploitation et de Dissémination
38. Mélangeur à résonance acoustique de grande capacité

## Guide d'acquisition de la Défense de 2016

### Initiatives non comprises

1. Remplacement des avions de recherche et de sauvetage
2. Navire de patrouille extracôtier et de l'Arctique
3. Poste de tir naval télécommandé
4. Mise à niveau des communications maritimes par satellite
5. Amélioration du niveau de préparation élevée
6. Munitions de 84 mm
7. Remplacement du système de simulation de mission tactique de la 1 EPFC
8. Ensemble de communication maritime de prochaine génération
9. Suite logicielle de guerre électronique défensive du CF-188
10. Programme de vol opérationnel de suivi des CF-188
11. Véhicules aériens d'extinction des incendies de l'Aviation royale canadienne
12. Modernisation de l'équipement de soutien d'aérodrome
13. Modernisation du contrôle sur place des interventions en cas d'urgence
14. Mise à niveau du système d'observation tactique et de correction du tir
15. Poste de tir télécommandé courant
16. Viseur indépendant du chef d'équipage du VBL Véh PO (véhicule servant de poste d'observation)
17. Remplacement du RDX
18. Modernisation du matériel de destruction
19. Soutien en service technique continu des sonars AN/BQQ-10 des sous-marins de la classe Victoria
20. Exploitation et entretien du Système d'alerte du Nord
21. Veste pare-éclats
22. Services d'entraînement aéroportés impartis
23. Soutien en service du système de conduite de tir des sous-marins de la classe Victoria
24. Réseaux virtuels intégrés d'information de bord
25. Télécommunications et météorologie en orbite polaire
26. Système d'information sur la santé des Forces canadiennes
27. Infrastructure améliorée de technologie de l'information
28. Gestion sécurisée de la configuration
29. Intégration de la simulation de l'Aviation royale canadienne
30. Raquettes de marche améliorées
31. Réparation et révision du moteur T58 du Sea King
32. Contrat relatif aux bouées acoustiques AN/SSQ 62E DICASS
33. Équipement de collecte et de gestion des signatures
34. Soutien technique pour le commandement et le contrôle de l'avantage tactique dans le cyberspace
35. Essais, analyse et développement dans le domaine des blessures, de la biomécanique, des effets des armes de petit calibre et de la protection personnelle
36. Capacité de recherche en mer
37. Soutien de la maintenance des simulateurs et dispositifs d'entraînement

## ANNEXE C – LISTE DE TÉMOINS

---

### Le lundi 30 mai 2016

	L'honorable Harjit Singh Sajjan, C.P., député, ministre de la Défense nationale
<i>Affaires mondiales Canada</i>	Mark Gwozdecky, sous-ministre adjoint, Sécurité internationale et affaires politiques
<i>Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies</i>	Hervé Ladsous, chef de département (par vidéoconférence)

### Le lundi 13 juin 2016

	L'honorable Peter MacKay, C.P., ancien ministre de la Défense nationale
	L'honorable David Pratt, C.P., ancien ministre de la Défense nationale

### Le lundi 20 juin 2016

<i>Canadian Defence and Foreign Affairs Institute</i>	Colin Robertson, vice-président et chercheur, École de politique publique, Université de Calgary
<i>À titre personnel</i>	Elinor Sloan, professeure des relations internationales, Département de science politique, Université Carleton
<i>Ambassade de Suède au Canada</i>	S.E. Per Sjögren, ambassadeur
<i>Institut de la Conférence des associations de la défense</i>	Major-général (à la retraite) Daniel Gosselin, président du conseil d'administration
<i>À titre personnel</i>	Colonel (à la retraite) Charles Davies
	Colonel (à la retraite) Michael P. Cessford
<i>Conférence des Associations Défense</i>	Tony Battista, PDG
<i>À titre personnel</i>	Brigadier-général (à la retraite) Jim Cox
<i>Conférence des Associations Défense</i>	Vice-amiral (à la retraite) Denis Rouleau, président
<i>À titre personnel</i>	Dan Ross, Ancien sous-ministre adjoint (Matériels), Défense

nationale

Major-Général (à la retraite) James R. Ferron, vice-président,  
Développement des capacités, Carillon Canada Inc.

Vice-amiral (à la retraite) Glenn Davidson, ancien ambassadeur  
du Canada en Syrie et en Afghanistan

**Le lundi 19 septembre 2016**

*À titre personnel*

Jane Boulden, doyenne associée des Arts, Collège militaire  
royale du Canada (par vidéoconférence)

Walter Dorn, professeur et président, Programme de Maîtrise  
en études de la défense, Collège militaire royal du Canada  
et Collège des Forces canadiennes

*À titre personnel*

Lieutenant-général (à la retraite) D. Michael Day, membre,  
Institut canadien des affaires mondiales

Lieutenant-général (à la retraite) Charles Bouchard

*À titre personnel*

Lieutenant-général (à la retraite) l'honorable Roméo Dallaire

*À titre personnel*

Lieutenant-colonel (à la retraite) David Last, professeur agrégé,  
Collège militaire royal du Canada

David Bercuson, directeur, Centre for Military, Security and  
Strategic Studies, Université de Calgary (par  
vidéoconférence)

*Association navale du Canada*

Vice-amiral (à la retraite) Drew Robertson

*À titre personnel*

James A. Boutilier, professeur adjoint, Études du Pacifique,  
Université de Victoria

*Ligue navale du Canada*

Capitaine de vaisseau (à la retraite) Harry Harsch, vice-  
président, Affaires maritimes

**Le mardi 20 septembre 2016**

*Bureau du vérificateur général du  
Canada*

Michael Ferguson, vérificateur général du Canada

Gordon Stock, directeur principal

*Bureau de l'Ombudsman du  
ministère de la Défense nationale et*

Gary Walbourne, ombudsman

*des Forces canadiennes*

*Le Centre africain pour la résolution constructive des différends (ACCORD)*

Kwezi Mngqibisa, coordonnateur et conseiller, Initiative Somalie (par vidéoconférence)

*À titre personnel*

Major-général (à la retraite) Lewis Mackenzie

*Légion royale canadienne*

Major-général (à la retraite) Richard Blanchette, président, Comité de défense et de sécurité

Charls Gendron, secrétaire, Comité de défense et de sécurité

*Association canadienne de Vétérans des forces de la paix des Nations Unies*

Major (à la retraite) Wayne Mac Culloch, président national

*Association canadienne des vétérans pour le maintien de la paix*

Lieutenant-général (à la retraite) Louis Cuppens, conseiller spécial

*Ambassade royale de Norvège à Ottawa*

Son Excellence Anne Kari Hansen Ovind, ambassadrice du Royaume de Norvège

*À titre personnel*

Carolyn McAskie, Ancienne représentante spéciale du Secrétaire général (SRSG) et chef de la mission de maintien de la paix des Nations Unies au Burundi

### **Le mercredi 21 septembre 2016**

*Défense nationale et les Forces armées canadiennes*

Major-général Jean-Marc Lanthier, commandant, Centre de la doctrine et de l'instruction de l'Armée canadienne

Lieutenant-colonel Brian Healey, commandant, Centre de formation pour le soutien de la paix

*Centre parlementaire*

Petra Andersson-Charest, directrice des programmes

*CANADEM*

Paul LaRose-Edwards, directeur exécutif

*Défense nationale et les Forces armées canadiennes*

Général Jonathan Vance, chef d'état-major de la défense

Lieutenant-général Christine Whitecross, commandante, Commandement du personnel militaire

*Défense nationale et les Forces armées canadiennes*

Commodore Brian Santarpia, directeur général, plans, État-major interarmées stratégique

*Réserves 2000*

Lieutenant-colonel (à la retraite) John Selkirk, directeur  
exécutif

*Institut militaire de Québec*

Brigadier-général (à la retraite) Richard Giguère, président (par  
vidéoconférence)

**Le lundi 14 novembre 2016**

*À titre personnel*

David Perry, analyste principal, Institut canadien des affaires  
mondiales

*Association de la Force aérienne du  
Canada*

Lieutenant-général (à la retraite) André Deschamps, président  
honoraire national

**Le lundi 21 novembre 2016**

*Défense nationale et les Forces  
armées canadiennes*

Major-Général Paul Bury, chef, Réserves

Brigadier-Général Rob Roy MacKenzie, chef d'état-major de la  
Réserve de l'Armée

**Le lundi 28 novembre 2016**

*Défense nationale et les Forces  
armées canadiennes*

Lieutenant-général Michael Hood, commandant, Aviation  
royale canadienne

Brigadier-général Michel Lalumière, directeur général,  
Développement de la Force

Major-général Christian Juneau, commandant adjoint, Armée  
canadienne

Brigadier-général Rob Roy MacKenzie, chef d'état-major de la  
Réserve de l'Armée

*Sécurité publique Canada*

Lori MacDonald, sous-ministre adjointe, Secteur de la gestion  
des urgences et des programmes

Stéphanie Durand, directrice général, politique et relations  
intervenant

*Défense nationale et les Forces  
armées canadiennes*

Major-Général William Seymour, chef d'état-major des  
Opérations, Commandement des opérations interarmées  
du Canada

*Garde côtière canadienne*

Brigadier-général Michel Lalumière, directeur général,  
Développement de la Force

Mario Pelletier, sous-commissaire, Opérations

**Le lundi 12 décembre 2016**

*Bureau du directeur parlementaire  
du budget*

Jean-Denis Fréchette, directeur parlementaire du budget

Mostafa Askari, directeur parlementaire adjoint du budget

Jason Jacques, directeur, Analyse économique et financière

Peter Weltman, directeur principal, Analyse des coûts et des  
programmes

*Défense nationale et les Forces  
armées canadiennes*

Brigadier-général Michael Nixon, Commandement de la Force  
opérationnelle interarmées (Nord) (par vidéoconférence)

Lieutenant-colonel Luis Carvallo, Commandant, 1er Groupe de  
patrouilles des Rangers canadiens (par vidéoconférence)